

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
 Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire
 M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 5 mars 2008, 13 h
Centre récréatif de Repentigny
740, rue Pontbriand
Repentigny

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 5 MARS 2008	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
CONSEIL CENTRAL de LANAUDIÈRE	
MARC CORRIVEAU.....	1
MARIE-CLAUDE BROUILLETTE	19
COMITÉ DU PARC DE LA PRESQU'ÎLE	
RENÉ GERMAIN.....	23
SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE	41
FORUM DE L'INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UQUAM	
GENEVIÈVE NADEAU.....	44
MARIE WAST	50
DENIS LAURIN	57

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

5 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique. Je vous souligne que les séances de la deuxième partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE, et je remercie monsieur Pierre Dufour du BAPE qui s'en occupe.

10 La commission est ici pour vous entendre, pour vous écouter. L'ordre d'inscription de la présentation pour cet après-midi est déjà établi et il détermine l'ordre d'invitation à venir présenter votre mémoire. Les mémoires présentés seront disponibles sur le site Internet de la commission ainsi que dans les centres de consultation au cours de la semaine.

15 À la fin de chaque présentation, mes collègues et moi pourrions au besoin vous poser des questions pour mieux cerner vos propos. Si nous vous questionnons, soyez à l'aise de nous répondre au meilleur de votre connaissance et nous vous laissons environ une vingtaine de minutes par intervention.

20 Cet après-midi, je fais appel à votre collaboration pour que cette séance se déroule dans un climat serein et que chacun respecte ceux qui viennent présenter leur mémoire.

25 La procédure du BAPE prévoit que les participants comme le public peuvent, le cas échéant, se prévaloir d'un droit à la rectification des faits à la fin de la séance. Pour vous prévaloir de ce droit, vous pouvez vous inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Julie Olivier.

30 Et il y a un petit questionnaire que nous aimerions que vous remplissiez pour nous faire savoir votre satisfaction à l'égard du travail de la commission.

30 Et je vais inviter à l'avant monsieur Marc Corriveau, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Corriveau !

M. MARC CORRIVEAU :

35 Bonjour, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur. Je me présente, Marc Corriveau, vice-président au Conseil central de Lanaudière CSN représentant le Conseil central dans les dossiers environnementaux et aussi santé et sécurité au travail. Mais je suis ici pour la question environnementale.

40 Premièrement, dire que le Conseil central représente plus de 11 000 travailleurs et travailleuses dans la région de Lanaudière, dont plusieurs milliers dans la région Repentigny,

Mascouche, Terrebonne et tout qui travaillent dans la région et qui aussi vivent dans la région.

45 Nous sommes impliqués comme organisation dans plusieurs niveaux : au niveau écologique, on siège sur le Conseil régional de l'environnement, on siège à COSE de Lanaudière, on siège aussi sur la SADC de D'Autray/Joliette et on a comme organisation depuis 1999 présenté des mémoires sur toutes les audiences en commission de consultation sur les PGMR de toute la région de Lanaudière et de la CMM, parce que les MRC de l'Assomption et des Affluents sont dans la CMM.

50 Nous croyons, en introduction, que question environnementale, les gouvernements, les entreprises, les citoyens et citoyennes se doivent de poser des gestes qui sont conséquents des engagements et des responsabilités que chacun d'entre nous doit prendre pour assurer à nos enfants et aux générations futures un environnement sain et agréable.

55 Chaque geste posé par les uns et les autres doit tenir compte du bien de la collectivité et non seulement des gains pécuniaires et des économies de coût à réaliser.

60 On a des remarques, des questions sur l'étude d'impact d'environnement déposée. Dans un premier temps, l'étude d'impact de 2008 a été présentée par BFI comme étant la suite de 2003. Et déjà, le rapport du BAPE 177, suite aux audiences de 2003, disait qu'il était socialement inacceptable, l'agrandissement du site. Je fais un résumé parce que je sais qu'on n'a pas nécessairement beaucoup de temps, puis que les membres de la commission ont déjà lu le mémoire potentiellement.

65 BFI, pour sa part, a précisé plusieurs fois que cet agrandissement était nécessaire pour permettre au promoteur de répondre à une partie des besoins d'enfouissement de sa clientèle actuelle jusqu'à concurrence de 26 000 mètres cubes, puis ça, pour les 17 prochaines années.

70 BFI a aussi dit lors des audiences du 30 janvier 2008 en après-midi qu'il n'envisageait pas pour l'instant d'autres méthodes d'élimination des matières résiduelles tant qu'il aurait des autorisations d'enfouir. C'est la perception que j'ai eue lors des audiences. Ils peuvent peut-être dire des choses différentes, mais c'est bien qu'est-ce qu'on a compris, en tout cas. Donc, selon nous, l'étude d'impact est encore en 2008 une étude d'impact économique plutôt qu'écologique.

75 La visite du site du 30 janvier, BFI fait voir les installations de captage, de destruction, de valorisation des biogaz comme si cela était la plus grande merveille écologique du monde. Il faut se rappeler que déjà en 2003, ces équipements étaient en fonction, que BFI notait « qu'il attend des conditions économiques favorables pour favoriser les biogaz en excès. » Des audiences 2003, les audiences pour BFI, les premières parties : 6 janvier 2003, 2008, 95, puis les mémoires c'est 80 mars. Ça a l'air d'être tactique.

Encore en 2008, BFI attend ces conditions favorables et projette peut-être pour 2009 de voir comment il pourrait valoriser une partie des biogaz comme combustible pour des clients par l'intermédiaire d'un distributeur.

85

Nous faisons remarquer à la commission qu'un tel projet était énoncé en 2003. Donc nous remettons en question l'intention réelle de BFI de valoriser les biogaz et, en conséquence, d'aider l'environnement. On a même des recommandations à la fin là-dessus.

90

Nous questionnons aussi les besoins d'enfouir 1,3 million de tonnes à Lachenaie tel que présenté par BFI. Nous constatons une explosion fantastique des tonnages enfouis depuis 1991. J'ai les références sur les tableaux que BFI a présentés lui-même. Dans la figure 4.1, BFI présente, il est parti de 200 quelque mille tonnes à 1. million de tonnes dans l'espace de 91 à 2007.

95

Pourtant, en page 7 du même document, les tableaux 4.2 démontrent que depuis 2000, bien que les volumes de matières résiduelles augmentent depuis dix ans, 94 à 2004, les tonnages de matières enfouies diminuent à partir de 2000 pour l'ensemble du Québec. Puis, en 2004, on a un demi-million de tonnes de moins à enfouir qu'en 2000, selon le tableau 2.

100

De plus, le représentant de la CMM, lors des audiences de janvier 2008, a témoigné que les chiffres de récupération étaient encore plus encourageant pour 2005-2006 que ceux de 2004. Le monsieur de la CMM qui disait même le prix des matières pour le recyclage est rendu que les gens veulent les prendre sans payer parce que... Donc, on peut penser que le besoin d'enfouir devrait être moins.

105

Il a été décevant de constater, lors de la visite de la cellule d'enfouissement du matin du 30 janvier, que beaucoup de déchets déversés auraient dû prendre le chemin d'un centre de tri ou d'un centre de valorisation. On a vu du papier, du carton, du plastique, des résidus de bois, un plein conteneur de résidus de bois qui n'a pas raison de se ramasser dans un centre d'enfouissement. Il est à noter que cela n'est pas la faute de l'exploitant du site mais de la population en général : citoyens, institutions, industries, commerces. Il y a encore beaucoup d'éducation à faire.

110

BFI semble prendre encore une fois pour acquis l'autorisation d'extension de ses activités pour maintenir sans interruption des services d'élimination de matières résiduelles, et éviter à sa clientèle les inconvénients et coûts reliés à des solutions de remplacement. Ici, nous ne retrouvons que des raisons économiques. BFI présente-t-il des études de solution de remplacement en analysant leurs impacts environnementaux? Non.

115

120

On se questionne à savoir pourquoi BFI est toujours en situation d'urgence quand il fait des demandes d'agrandissement. Il est arrivé la même chose en 2003. Les projets connexes

125 de BFI prévus en 95, on se rapporte au document du BAPE numéro 89, pages 11 et 12, pour éliminer de l'enfouissement des matières résiduelles n'ont jamais vu le jour. Pourtant, BFI présentait des projets de 107 000 tonnes. Plus tard, BFI a fait faire des études démontrant qu'il ne pourrait atteindre qu'environ 40 000 tonnes de matières par an – c'était pour un centre de tri – desquelles BFI ne pourrait récupérer qu'environ 12 000 tonnes annuellement. C'est la référence à 1.19 du rapport principal d'étude d'impact environnementale déposé en 2002, le volume 1.

130 Il a demandé une autorisation de ne plus avoir cette obligation-là. Comme le décret 1549-95 prévoit un tonnage limite de 200 000 tonnes, BFI a abandonné le projet, puis de lui-même, il disait que des 40 000 tonnes, il pourrait récupérer 12 000 tonnes. Depuis 95, BFI, ne serait-ce que ces chiffres-là, enfouit 12 000 tonnes annuellement inutilement.

135 Le décret 1554-2001 obligeait BFI à porter la capacité de son centre de compostage à 220 000 mètres cubes au plus tard au 1^{er} janvier 2004. Pourtant, lors des audiences du BAPE du 28 janvier en après-midi, les représentants de BFI ont affirmé que le centre de compostage serait en opération à partir de 2004. C'est en janvier 2003 qu'ils avaient dit ça, parce qu'ils avaient les mêmes journées : 28 janvier 2003, 28 janvier 2008.

140 Sur la question de la valorisation des biogaz, le 29 janvier, ils disaient qu'ils n'avaient pas besoin de faire de compostage, que la valorisation des biogaz était assez importante pour compenser la valorisation des déchets. Pourtant, il y avait déjà 4 mégawatts qui étaient produits d'électricité avant 2003. En 2008, on est encore à 4 mégawatts. Il n'y a pas eu d'amélioration à ce niveau-là.

145 BFI affirme que, depuis 95, ses opérations servent à maintenir une trentaine d'emplois. Ça a été redit aussi dans la première journée dans les présentations. Notre organisation, le Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière CSN étant très préoccupée par cet aspect du dossier, a regardé attentivement cette question. L'emploi, c'est très important, il est vrai. Mais nous faisons remarquer aux gens du BAPE que toutes les méthodes de recyclage et de compostage de déchets est beaucoup plus créateur d'emplois que les opérations d'un lieu d'enfouissement technique. BFI en avait lui-même fait la preuve en 95 dans le dossier 89 du BAPE à la page 13. Il est à noter que peu importe où l'enfouissement se fera, il y aura toujours de
155 braves travailleurs et travailleuses pour exécuter ces tâches.

160 Nos préoccupations à l'égard de la qualité de vie des gens du milieu. Je l'ai dit en entrée, il y a beaucoup de travailleurs ou travailleuses qui vivent dans la région, qui travaillent dans la région et dont plusieurs au centre hospitalier, et dans les services de santé, services sociaux de la région.

Ces gens-là sont inquiets, non seulement pour eux autres mais ils sont inquiets pour les bénéficiaire du Centre hospitalier Pierre-LeGardeur. Ils sont inquiets pour les gens qui restent au CHSLD sur la rue Brien parce que c'est des gens qui restent là à plein temps.

165

Il est important de rappeler même que le médecin du département de santé publique avait expliqué aux audiences du BAPE en janvier 2003, en soirée, que les odeurs affectent l'état de santé des gens. Qu'il n'y a pas que les contaminants. En 2008, les gens du ministère de la Santé et des Services sociaux n'ont jamais contredit ça. Puis eux autres aussi, les odeurs, c'est une incommodation, puis d'être continuellement incommodés, ça affecte la santé.

170

Il a été dit, les techniciens, les gros consultants parlaient de 2 à 4 kilomètres. Les citoyens ont démontré, plusieurs témoignages, qu'à plus de 6 kilomètres, qu'on sent les odeurs de façon assez fréquente, comparativement à ce que les techniciens d'Odotech nous disaient.

175

Les études de BFI parlent d'une possibilité de contamination très faible de l'eau qu'il y a sous la nappe de shilt, puis qui disent en plus qu'elle n'est pas potable parce qu'elle est salée. On se pose la question : les eaux de surface peuvent-elles être contaminées? BFI ne peut pas répondre, garantir à 100 % qu'il ne peut pas y avoir de contamination.

180

Lorsqu'on parle de qualité de vie, on parle aussi de la qualité du milieu. Ici, il faut reconnaître que lorsque BFI a débuté l'exploitation de son site d'enfouissement, il était à toutes fins utiles en pleine campagne. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il le sera encore moins demain, avec les projets autorisés de construction.

185

Les villes ont des responsabilités, les ministères aussi. Ils doivent les prendre. La qualité du milieu tient compte de l'apparence des reliefs géographiques aussi. Comment peut-on faire croire aux gens qu'un monticule de 40 mètres d hauteur dans un milieu presque plat n'influence pas le paysage ainsi que l'état d'esprit des gens du milieu, ceux-là même qui disent : « Nous vivons à l'ombre d'une montagne de déchets. »

190

Nous n'avons qu'à regarder les monticules de plus de 10 mètres de haut près de la rivière des Prairies, puis de la croisée de l'autoroute 40, pour voir comment qu'un paysage peut être affecté. Un talus de plus de 1 kilomètre de long et de 40 mètres de haut, ce n'est pas acceptable pour les gens déjà établis dans ces deux MRC.

195

En conclusion, le Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière, après analyse de l'étude d'impact sur l'environnement par BFI Centre de tri de Lachenaie au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, de certaines réponses fournies par les représentants de BFI lors des audiences du BAPE dans la semaine du 28 au 31 janvier 2008, des réalisations de BFI depuis 1996 à aujourd'hui, des questionnements et remarques exprimés par les citoyennes et citoyens de la région lors des audiences du 28 au 31 janvier, et considérant la détérioration, pour plusieurs gens, de leur qualité de vie principalement par les odeurs nauséabondes insupportables par moments, que la santé des gens peut être affectée non seulement par les contaminants mais aussi par des nuisances telles que les odeurs, que nous ne retrouvons aucune garantie à 100 % de non-contamination de l'air et de l'eau;

205

210 Considérant que l'enfouissement de volume aussi monstrueux de déchets ne sera plus nécessaire lorsque la CMM aura fini de mettre en œuvre son PGMR;

215 Considérant qu'il est prématuré de prétendre vouloir répondre aux besoins des 17 prochaines années, puisque l'atteinte des objectifs fixés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* 98-2008 est beaucoup plus rapide actuellement qu'en 98, et même qu'en 2004, ça a été dit; que BFI ne semble pas démontrer l'intention de développer des méthodes ou techniques permettant d'éviter l'enfouissement de certaines matières résiduelles tant qu'il aura l'autorisation et la capacité d'enfouir; que le site d'enfouissement va se retrouver de plus en plus en milieu urbain;

220 Le Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière considère qu'il est socialement inacceptable d'autoriser l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie.

225 Les conclusions sur la demande d'agrandissement d'urgence aussi. La demande d'agrandissement d'urgence qui, selon eux, permettrait au promoteur de répondre à une partie des besoins d'enfouissement de sa clientèle actuelle, lesquels pourraient s'effectuer à l'aide des équipements existants, tels que les installations de captage et de traitement de lixiviats, les systèmes de captage, d'élimination et de valorisation des biogaz, cette demande devrait être refusée telle que présentée.

230 Le ministère du Développement durable pourrait permettre à la limite une extension de trois à quatre ans, ce qui laisserait le temps à la CMM et autres MRC de mettre en pleine application leur PGMR.

235 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait exiger, avant d'autoriser ces trois ans, que BFI s'engage à valoriser 100 % des biogaz captés dans l'année qui suit la date d'autorisation d'agrandissement.

240 Le ministère du Développement durable devrait aussi exiger que BFI présente un projet d'élimination des matières résiduelles autre que l'enfouissement, par exemple un centre de compostage, ce qui éviterait l'enfouissement inutile de plusieurs dizaines de milliers de tonnes de matières résiduelles.

245 On avait aussi quelques petites recommandations d'ordre général qui pourraient s'appliquer à l'ensemble des sites d'enfouissement, sur la valorisation des biogaz, des lieux d'enfouissement technique puis les anciens lieux d'enfouissement sanitaire. Il ne devrait pas y avoir simplement obligation de capter les biogaz mais il devrait y avoir obligation de valoriser ces biogaz.

Puis pour aider à cette réalisation importante pour notre environnement, le ministère du

250 Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait faire des pressions auprès du
gouvernement pour qu'il exige que Hydro-Québec achète à un prix plancher toute l'électricité
produite à partir des biogaz. Il devrait y avoir plus de concertation entre l'ensemble des ministères,
que ça soit le MDDEP, le ministère de l'Industrie et du Commerce, ministère des Ressources
naturelles, Développement et Recherche et l'Agence d'efficacité énergétique.

255 La localisation des LET. La détermination des lieux d'enfouissement technique devrait être
assumée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui
accorderait la gestion à des entreprises spécialisées dans ce domaine. Actuellement, nous
constatons l'inverse. Des entreprises acquièrent de grandes surfaces de terrain, par la suite,
essaient d'obtenir des autorisations nécessaires pour procéder à l'enfouissement.

260 Les redevances à l'enfouissement. Le MDDEP devrait faire augmenter les redevances
exigées pour chaque tonne de matières résiduelles enfouie. Actuellement, c'est la plus grande
pression qui incite les industries et les commerces à éviter l'enfouissement de leurs matières
résiduelles.

265 Sur les comités de vigilance. Le MDDEP devrait exiger que les comités de vigilance soient
fonctionnels par l'application de budget de fonctionnement fourni par l'entreprise et géré par les
membres du comité.

270 Je remercie les gens de la commission pour l'attention qu'ils ont portée au dossier ainsi
que je remercie tout le personnel qui soutient les gens de la commission parce que c'est avec eux
qu'on a eu les premiers contacts, et ces gens sont très importants pour les citoyens, les
citoyennes et les organismes. Merci, Monsieur le Président.

275 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Corriveau. Je vais passer la parole à monsieur Fortin et ensuite à
madame Bigué.

280 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Bonjour, Monsieur Corriveau ! La quatrième recommandation s'adresse au comité de
vigilance. Vous dites que le ministère devrait exiger que le comité de vigilance soit fonctionnel par
l'application de budget de fonctionnement. Pouvez-vous me préciser qu'est-ce qu'on pourrait
285 améliorer dans le comité de vigilance pour qu'il soit fonctionnel.

M. MARC CORRIVEAU :

290 À l'heure actuelle, qu'est-ce que je connais des comités de vigilance par décret, ce sont
les entreprises d'enfouissement qui ont l'obligation de créer un comité de vigilance en invitant un

295 certain nombre de municipalités, les municipalités riveraines, les municipalités autres, des
représentants politiques, des représentants de groupe environnemental et un certain nombre de
citoyens et de faire quatre réunions par année. C'est tout sous la gérance de l'entreprise.
L'entreprise peut aussi bien faire quatre réunions assez rapprochées une de l'autre, puis être un
an, un an et demi avant de reconvoquer le comité de vigilance puisqu'ils vont faire dans
pratiquement la dernière année quatre rencontres assez rapides et que, en plus, les décrets
prévoient que si les gens ne se présentent pas, le comité de vigilance est considéré comme
fonctionnel.

300 C'est après qu'il y a la création du comité de vigilance qui est, rappelons-nous, sous
invitation de l'entrepreneur, du promoteur, le projet, que ce soit pour ici ou ailleurs, c'est lui qui...
un coup que le comité est pris, que les gens du comité déterminent leur mode de fonctionnement,
puis que s'ils ont besoin de locaux, s'ils ont besoin de telle chose, et que le promoteur ait
l'obligation de fournir les argents pour pouvoir fonctionner de ce comité-là.

305 Même dans un autre dossier, le COSE de Lanaudière suggère même que le promoteur
devrait avoir des frais de déplacement pour les gens qui sont sur le comité de vigilance, surtout les
citoyens. Si le comité de vigilance est à Terrebonne, puis qu'il y a des gens de Repentigny, c'est
du bénévolat.

310 Comme représentant municipal, c'est dans nos commissions, parce que je suis aussi
conseiller municipal dans la région de Lanaudière, dans Saint-Thomas, et je siège comme
représentant municipal sur un autre comité de vigilance, c'est dans nos commissions. Mais les
citoyens sont dépourvus face aux comités de vigilance et le comité de vigilance est dépourvu face
315 au promoteur sur l'agenda du comité de vigilance.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

320 Là, vous suggérez que?

M. MARC CORRIVEAU :

325 Le comité de vigilance soit autonome en lui-même, puis que les frais de fonctionnement
soient fournis par le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle?

330 **M. MARC CORRIVEAU :**

À ma connaissance, non. Le promoteur fournit les salles, le secrétariat, ces choses-là,

335 mais c'est complètement à sa discrétion. Ce ne sont pas les gens du comité de vigilance qui ont le pouvoir de dire : « On fait une réunion à tel jour, à telle place. » Puis vous avez qu'à remarquer depuis 95 qu'il y a un comité de vigilance pour BFI et les gens du ministère de l'Environnement, Madame Bourget nous a bien dit qu'aucune recommandation, dans 13 ans de création d'un comité de vigilance, qu'aucune recommandation n'y a été faite. Il y a une problématique de fonctionnement. Et on sait qu'il a été une période que le comité de vigilance était complètement dysfonctionnel, bien qu'il existait comme nom.

340 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Je vous remercie. J'avais une autre question. Dans votre texte, vous laissez sous-entendre que BFI doit proposer des projets d'élimination.

345 **M. MARC CORRIVEAU :**

Que BFI devrait proposer des projets d'élimination.

350 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que vous pensez que c'est à BFI de proposer? Parce que BFI, c'est un receveur de...

355 **M. MARC CORRIVEAU :**

Non. BFI, c'est BFI Centre de triage. C'est une honte d'appeler ça un centre de tri, parce que c'est le nom officiel et, en 2003, j'en avais fait part aux représentants de BFI qui devaient au moins changer leur nom. Parce que ce n'est pas un centre de tri, Monsieur Fortin.

360 Et en 95, quand il y avait eu les demandes d'autorisation, ils avaient présenté un ensemble de projets connexes, dont un centre de tri, un centre de compostage qui ne s'est jamais réalisé. Non seulement qu'il ne s'est pas réalisé, ils ont été obligés d'aller en demande auprès du ministère de l'Environnement du temps pour ne pas appliquer certaines conditions qui avaient été mises au décret. C'est dans ce contexte-là. Et j'ai moi-même posé la question lors des audiences – il faudrait que je sorte mon petit calepin pour me rappeler exactement – et le monsieur qui représentait BFI a bien dit : « Tant qu'on aura la capacité d'enfouir, ce n'est pas dans nos projets. »

370 Quand on a fait la visite, ils nous ont présenté rapidement, ils ont dit, il y a une place, il y avait une pancarte, c'était marqué : « centre de compostage ». Il y avait un certain nombre de conteneurs vides. Il ne se composte pas 2 tonnes de matières par année dans ce centre de compostage là. Dans le décret 95, ils étaient supposés de passer à 200 000 tonnes. En 2004,

375 sur un autre décret, ils étaient supposés de réaliser, pour 2004, 200 000 tonnes de compostage.
Il s'en est pas fait.

380 Aux audiences de 2003, parce que BFI dit bien c'est le même projet, aux audiences de
2003, ils disaient le 28 janvier : « On va mettre en application du compostage. » Le 29 janvier, le
lendemain en après-midi, ils disent : « C'est pas une valeur. Ça ne vaut pas la peine de valoriser
en faisant du compostage, la valorisation des biogaz est plus importante. » Il était à 4 kilowatts en
99, il est à 4 kilowatts en 2008. Ça fait que c'est dans les obligations morales de BFI quand il
présente des documents au ministère en disant : « Nous allons faire telle chose », de les faire.
C'est l'obligation morale du ministère que lorsqu'il met des éléments dans un décret de les faire
respecter. Parce qu'on avancera à rien sur l'environnement.

385 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

C'est beau. Vous suggérez aussi une augmentation des redevances. Est-ce que vous
pouvez nous dire...

390 **M. MARC CORRIVEAU :**

Effectivement, à l'heure actuelle, les redevances sont de 10 \$ la tonne pour tous les
déchets qui sont enfouis dans les centres. Je travaille pour une entreprise industrielle très
395 importante que, lorsqu'il y a eu l'application des redevances de 10 tonnes, ils ont éliminé dans
l'année 100 000 tonnes qu'ils envoyaient au dépotoir, qu'ils ont fait valoriser, qui étaient des
boues de désencrage.

Ça démontre, ce 10 \$ là démontre la pression que ça existe sur les entreprises, les
400 institutions pour éliminer de l'enfouissement des matières qui n'ont pas à être enfouies. C'est
actuellement le moyen de pression le plus important qui existe pour inciter les institutions, les
commerces, les industries à dire : « On a éviter d'envoyer. » Parce que du moment que ça passe
sur le dos industriel, qu'ils on leurs conteneurs, que ce soit le petit 4 verges ou le 30 verges, les
gens réalisent qu'il y a une augmentation, puis c'est imposé par le gouvernement.

405 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Vous la monteriez de combien?

410 **M. MARC CORRIVEAU :**

Pardon?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

415

Là, présentement, elle est à 10. Vous la mettriez à combien?

M. MARC CORRIVEAU :

420

Elle est à 10. Quand ils ont fait la loi, elle était à 10. Personnellement, je la mettrais à 20 avec l'indexation au coût de la vie sur les redevances, comme sur le restant. Vous avez l'indexation au coût de la vie quand vous faites votre épicerie. Pourquoi que les redevances sur l'enfouissement ne suivraient pas le coût de la vie? Qu'on les mette à 20, avec l'augmentation du coût de la vie, ça réglerait la problématique pour de longues, longues années.

425

Et je suis certain qu'on verrait disparaître des centaines de milliers de tonnes de nos centres d'enfouissement. Parce que même les municipalités, on a ces redevances-là à payer mais il y en a une partie qui nous revient. On est beaucoup plus sensibles, on est beaucoup plus attentifs lorsqu'il y a des coûts. Les gens réagissent par le signe de piastre.

430

LE PRÉSIDENT :

435

Mais, Monsieur Corriveau, la plupart des matières résiduelles qui sont enfouies au site de Lachenaie, ce sont des matières résiduelles domestiques. Si on augmente de 10 \$ la tonne, c'est certain que les municipalités ont un intérêt parce que, bon, elles vont recevoir 85 % de ça, mais est-ce que ça va inciter beaucoup plus le consommateur, en fait le générateur de matières résiduelles qui est vous, moi et tous et chacun ici, de récupérer plus?

440

Parce que, pensez-y, 10 \$ la tonne, chaque famille, grosso modo, on produit 1.3 tonne par année. Sur le compte de taxes, ce n'est pas 10 \$ que vous allez assumer, ça va être beaucoup moins. Donc quel intérêt?

M. MARC CORRIVEAU :

445

L'intérêt est quand on dit que la majorité des déchets sont d'ordre domestique, je ne suis pas sûr. J'ai pas assez en mémoire les chiffres pour vous obstiner là-dessus, Monsieur le Président, mais il reste près d'un 50 % qui est industriel, institutionnel et commercial. Au dépotoir EBI, qui est à 4 kilomètres de chez moi, il y a plus de 50 % des déchets qui ne sont pas...

450

LE PRÉSIDENT :

Domestiques.

M. MARC CORRIVEAU :

455

... qui ne sont pas domestiques. Et cette tendance-là, parce qu'on ne peut pas demander au citoyen : « Fais toujours attention » et quand il arrive dans son milieu de travail, il n'a plus à faire attention. C'est un non-sens. L'entreprise doit dire : on se met en mode récupération. Le citoyen va en prendre aussi conscience. Les institutions doivent se mettre en mode récupération. Le citoyen qui travaille là va en prendre conscience et ça va avoir des effets positifs pour l'environnement.

460

Le Japon à 90 millions de personnes sur un territoire qui n'est pas le tiers du Québec, viable du Québec, on ne parle pas de l'Ungava, n'enfouissent aucune tonne de déchets. On doit être capable de faire ça au Québec aussi? C'est une question politique d'un côté et c'est une question de l'autre côté de se fournir des matières premières.

465

On a vu du carton tomber, on a vu du papier tomber. On parle de la forêt qui ne fournit pas assez pour les industries du papier. Il y a 50 % du papier qui est produit au Québec actuellement, qui l'est pratiquement avec des matières recyclables. On doit aller plus loin. Les matières résiduelles sont des matières premières de l'industrie d'à côté. On doit prendre conscience de cela.

470

LE PRÉSIDENT :

475

Merci, Monsieur Corriveau.

Monsieur Fortin avez-vous d'autres questions? Madame Bigué.

480

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Bonjour, Monsieur Corriveau!

M. MARC CORRIVEAU :

485

Bonjour, Madame!

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

490

Vous mentionnez dans votre rapport, dans votre mémoire à la page 8 que, quand BFI a commencé son exploitation, c'était en campagne et ça n'est plus le cas aujourd'hui. Et si on consulte les documents administratifs municipaux, on voit que c'est en progression.

495

Vous dites : « Les villes ont des responsabilités, les ministères aussi ils doivent les prendre. » Pouvez-vous préciser?

M. MARC CORRIVEAU :

500 Il faut se rappeler que peu importe les sites d'enfouissement au Québec, puis on ne peut pas frapper les entrepreneurs qui ont un site d'enfouissement. C'est des organismes publics qui leur ont donné l'autorisation. Que ça soit dans le schéma d'aménagement et que le ministère de l'Environnement finit au bout à donner un certificat d'autorisation d'exploitation. C'est à ce niveau-là, les organismes publics doivent prendre leurs responsabilités.

505 Les villes ont des responsabilités en regard des citoyens. Puis qu'on prenne l'exemple de Saint-Michel, quand la carrière Miron a commencé, elle était en campagne à Saint-Michel. Dans le quartier Saint-Michel, il se faisait de l'agriculture v'là 40 ans. C'est en plein centre-ville maintenant.

510 Le site BFI, avec les plans qui nous ont été montrés de développement qui sont pratiquement à un demi-kilomètre du site puis d'autres projets, ne peut plus exister dans quelques années. Il devrait déjà à mon point de vue d'être fermé, ne serait-ce que pour permettre l'expansion de la ville. Et de trouver d'autres façons de faire.

515 Leurrons-nous pas. L'entreprise a dit qu'ils enfouissaient les déchets, un certain nombre de déchets de la Ville de Montréal, un certain nombre de déchets de la région de Repentigny. Repentigny, comme Ville, enfouit dans la région de la MRC de Joliette. C'est ça la réalité. La vraie réalité de la Ville.

520 Donc, la Ville, elle, elle se dit : « Je ne contribue pas à l'agrandissement du site par l'enfouissement et je veux contribuer au potentiel d'agrandissement du milieu urbain. » Elle a des responsabilités à prendre là-dessus. Et si le ministère du Développement autorisait pour une période d'un an, deux ans, trois ans, avec une obligation de fermer le site à telle période bien précise, la Ville aurait peut-être bien l'obligation de se mettre un moratoire sur l'agrandissement du milieu urbain dans ce sens-là. Tout est interconnecté.

525 Je le dis en introduction : il faut que les preneurs de décisions ne pensent pas qu'économique, qu'ils pensent à la question citoyenne sociale.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous ne croyez pas que – je vais revenir à vous, Madame Bigué après – mais ne croyez-vous pas que, vous avez dit que la Ville de Repentigny a pris ses responsabilités, elle n'enfouit pas à Lachenaie mais elle enfouit...

535

M. MARC CORRIVEAU :

Mais...

540 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez, attendez. Laissez-moi. Elle enfouit à Saint-Thomas. Mais pourquoi qu'elle enfouit à Saint-Thomas? Est-ce que c'est parce que c'est moins dispendieux aller Saint-Thomas que d'aller à Lachenaie?

545

M. MARC CORRIVEAU :

C'est le contrat de service. C'est l'entrepreneur qui a son site d'enfouissement, qui a son site de triage, qui a son site de compostage.

550

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que c'est normal?

555 **M. MARC CORRIVEAU :**

Qu'un entrepreneur ait ces trois...

LE PRÉSIDENT :

560

Non. Que la Ville octroie un mandat à quelqu'un qui s'en va pas mal plus loin? Parce que partir de... quoi, c'est 50 kilomètres, 100 kilomètres aller/retour, c'est des gaz à effet de serre pas mal ça?

565 **M. MARC CORRIVEAU :**

Ça déroge de la Politique sur la gestion des matières résiduelles 98-2008, parce qu'elle n'est pas dans sa région. Ça déroge. Sur la question de la Ville, quand on parle de prendre ses responsabilités, c'est sur la question de l'agrandissement du milieu urbain. Il faut qu'elle prenne ça en considération.

570

Puis il faut que le ministère de l'Environnement, lui, prenne en considération la question que c'est pratiquement rendu en milieu urbain. On parle de Repentigny mais il y a aussi Terrebonne, parce qu'il y a une partie que c'est Terrebonne qui est tout près.

575

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

580 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Alors je reviens à ma question. Vous parliez de moratoire, qu'il fallait mettre un moratoire sur le développement urbain, c'est bien ça?

585 **M. MARC CORRIVEAU :**

Idéalement, il faudrait mettre un moratoire sur le dépotoir, Madame. Mais si on ne peut pas dans les trois ans qui viennent sur l'agrandissement d'urgence l'empêcher, il faudrait qu'on regarde à ne pas bâtir dans la zone à tant de mètres ou de kilomètres du site d'enfouissement. C'est comme quand une ville donne une autorisation de bâtir en zone inondable, c'est un non-sens politique.

590

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

595 Est-ce qu'il y aurait des mesures supplémentaires qui seraient envisageables pour la coexistence des deux milieux dans la période intérimaire?

M. MARC CORRIVEAU :

600 Bien, les mesures supplémentaires...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

605 Est-ce que vous avez réfléchi à ça de votre côté? Parce que votre mémoire est principalement axé sur la qualité de vie des citoyens. Des citoyens d'abord.

M. MARC CORRIVEAU :

610 Mais comme mesure, quand on dit que la Ville doit prendre ses responsabilités, ça serait principalement ça. Parce qu'on le dit à une place. Il y a déjà des gens qui sont établis là dans les deux MRC. On ne déplacera pas ces gens-là. Mais sur la question des agrandissements de contexte urbain, ça n'a pas raison de se faire tant que le site est là. Mais, par contre, ça met une pression à la disparition du site que le milieu urbain s'en approche. Ça fait que là, c'est difficile. C'est des questions politiques qui sont prises à l'interne, mais c'est de sensibiliser les élus à cette question-là. Et la politique a ses raisons que la raison n'a pas. Tout le monde connaît ça.

615

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

620 Dans la politique de régionalisation des zones d'enfouissement, en fait des lieux
d'enfouissement technique, est-ce que vous avez réfléchi de façon globale à des mesures qui
pourraient être prises? En fait la politique tend vers la régionalisation, il y aurait des mesures
particulières qui seraient à promouvoir pour assurer une meilleure cohabitation des lieux avec les
lieux d'enfouissement technique?

625 **M. MARC CORRIVEAU :**

Il existe certainement des méthodes d'élimination des déchets sans qu'il y ait des lieux
d'enfouissement technique. De un. De deux, d'avoir plusieurs lieux enfouissement technique qui
sont à un niveau acceptable économiquement, qui sont gérables, il en existe des exemples au
630 Québec. Ça évite d'avoir 1 million ou 1,3 million de tonnes de déchets qui s'en viennent dans une
même région. Parce que la MRC des Afluentes et la MRC de l'Assomption ne produisent pas le
quart des déchets qui sont enfouis dans ce dépotoir-là. Et que l'ensemble vient principalement de
la Communauté de Montréal et même d'autres régions de l'extérieur.

635 BFI a bien dit une journée qu'ils reçoivent les déchets de la région de Saint-Donat, la
Matawini.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

640 Mais c'est quoi le moyen auquel vous faites référence?

M. MARC CORRIVEAU :

645 C'est que chaque région se prenne vraiment en main puis trouve des moyens d'éliminer
plus. Sur l'ensemble des déchets qui se produisent au Québec, Madame, si les plans de gestion
de matières résiduelles étaient mis en application par les Villes, par les industries, par les
institutions, parce que dans tous les plans de gestion auxquels j'ai participé aux commissions de
consultation, je n'ai pas vu aucune institution gouvernementale – les hôpitaux dans Lanaudière, il
y en a deux – présenter un plan de gestion. Le quatrième plus grand hôpital du Québec est à
650 Joliette, de par la fusion des hôpitaux. 2 500 personnes qui y travaillent, plus l'ensemble des
bénéficiaires qui sont là, ils n'ont pas de plan de gestion. Ça produit plus que ma municipalité
comme déchets.

655 C'est vrai pour tous les ministères. La CMM a présenté son plan de gestion de matières
résiduelles. La CMM n'a pas présenté de ses organismes des plans de gestion. La Société de
transport de Montréal, ça produit plus de déchets que moi puis vous ensemble, ça, ils n'ont pas
de plan de gestion comme institution.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

660

Mais une fois que ce problème-là serait réglé, est-ce que vous avez pensé à des mesures d'aménagement du territoire pour la cohabitation entre les lieux résidentiels et ces lieux?

M. MARC CORRIVEAU :

665

Je n'ai pas pensé comme tel, Madame, parce que je crois que si on met vraiment bien en application, les tonnages vont tellement être minimes de déchets à éliminer à la toute fin, qu'on va être capable de se faire des centres.

670

J'ai été en Europe à l'Agence nationale de récupération et d'élimination de déchets. Ils ont des centres de compostage en pleine ville en silo. Les gens n'en subissent pas les inconvénients. Ici, quand on parle de ça, c'est comme un non-sens. Économiquement trop cher. C'est faux. C'est faux.

675

Il y a un petit centre, son président c'est Sylvain Lafortune, qui fait la région Saint-Donat, Notre-Dame-de-la-Merci, Chertsey, qui a un centre de tri et un silo de compostage. Il fonctionne. Ces déchets, bien qu'il est à l'autre bout de Lanaudière, il vient les mener chez BFI parce que supposément qu'il a des meilleures ententes avec BFI qu'avec EBI. Ce sont des exemples, mais il y a beaucoup moins de déchets qui viennent de cette région-là per capita qu'il n'y en a de la Communauté métropolitaine de Montréal.

680

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

685

Une dernière question concernant votre mémoire. Vous mentionnez que le MDDEP devrait déterminer les sites.

M. MARC CORRIVEAU :

690

Oui, je crois.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Comment ça s'articulerait dans les faits?

695

M. MARC CORRIVEAU :

À ce niveau-là, déjà de longue date, la région de la Matawini avait fait l'étude pour voir où ce qu'ils pourraient avoir des sites d'enfouissement dans leur région. La région, la MRC de

700 Joliette, elle, quand le plan de gestion de matières résiduelles a été mis en place, ils ont mis dans leur schéma d'aménagement une place pour un site, mais en ne mettant pas la politique en place de dire : on pourrait refuser les déchets qui viennent de l'extérieur.

705 Si les sites, à place que ce soit des entreprises qui disent : « j'ai du terrain et là, je vais trouver des techniques pour pouvoir enfouir chez moi. » Si c'était le ministère du Développement qui disait : « tel site, tel endroit, tel endroit, techniquement, c'est des endroits qui sont propices à l'enfouissement », ils en trouveraient sur l'île de Montréal potentiellement, pareil comme à l'extérieur. Et, de là de dire quel est le promoteur qui veut gérer ce site d'enfouissement là, ça serait toute la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et lorsqu'il s'apercevrait qu'il y a une non-acceptation sociale, il aurait la capacité facile de dire : on arrête l'exploitation.

710 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

715 Merci, Monsieur Corriveau.

M. MARC CORRIVEAU :

Merci.

720 **LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question, Monsieur Corriveau. Vous suggérez une extension de trois à quatre ans pour l'enfouissement. Est-ce que ce délai-là est suffisant?

725 **M. MARC CORRIVEAU :**

730 Techniquement, de qu'est-ce qui a été dit ici même par le promoteur, le délai devrait être suffisant parce qu'on parle que la CMM dans quelques années serait déjà à même de gérer une partie des déchets à l'élimination finale par d'autres techniques et aussi qu'il y a des capacités d'enfouissement qui pourraient être directement mises en application sur l'île de Montréal. Ça fait que de ce qu'on a entendu directement ici, de ce qui se dit publiquement de l'engagement de la CMM d'essayer de trouver des moyens différents, je crois que, oui, ce délai devrait être raisonnable pour permettre un virement.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Et entre-temps, avez-vous des suggestions à nous proposer pour atténuer les nuisances des résidants qui vivent à côté du LET?

740 **M. MARC CORRIVEAU :**

Bien, c'est là que serait le plein rôle du comité de vigilance et de bien faire comprendre. Un comité de vigilance, ça a plusieurs éléments : faire des constats, c'est un élément. Le deuxième élément, si on fait un constat, c'est pas à eux, ce ne sont pas des ingénieurs, de
745 trouver une méthode. Peut-être qu'entre les zones de couches de déchets qui sont enfouis, de mettre une couche plus épaisse pour le sable, éviter qu'il y ait des émanations, de faire les zones plus petites avant d'être obligé de mettre le recouvrement journalier qu'ils appellent. Est-ce que ça ne serait pas un recouvrement semi-journalier?

750 Il est certain que plus qu'on élimine les déchets qui sont compostables, plus qu'on élimine une partie des inconvénients causés par les odeurs. Donc à ce niveau-là, c'est de la responsabilité des municipalités et du ministère de l'Environnement de dire : « Il faut que vous appliquiez la collecte à trois voies et puis il faut qu'elle se fasse dans tant de délai. » Parce que cela, c'est éliminer à la source la problématique.

755

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Corriveau.

760 **M. MARC CORRIVEAU :**

Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

765

Madame Marie-Claude Brouillette, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Brouillette !

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

770 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Commissaires ! Moi, je suis résidente de Lachenaie depuis tout juste un an mais j'ai la chance d'être dans un secteur éloigné du site d'enfouissement. Donc moi, ce ne sont pas les nuisances qui sont liées à l'odeur, à l'achalandage et aux biogaz, tout ça, qui m'interpellent personnellement dans ce dossier, bien que ce soit des problèmes de taille.

775

En fait, il y a maintenant près de 20 ans que je suis sensibilisée au recyclage et à l'épuisement des ressources naturelles. Je suis donc personnellement scandalisée du fait que notre société soit tellement arriérée et paresseuse, que nous ayons encore des problèmes liés à l'enfouissement des déchets. Ça me choque aussi de voir le nombre d'entreprises qui emmènent
780 à l'enfouissement une quantité gigantesque de matières résiduelles sans aucune

forme de réprimande. La hiérarchie des 3R – réduction, réutilisation, recyclage – n'est toujours pas ancrée dans nos habitudes. Loin de diminuer, la quantité annuelle des déchets produits par les Québécoises et Québécois est en croissance année après année.

785 Je suis actuellement membre du Comité environnement Les Moulins qui comprend un
sous-comité sur la gestion des matières résiduelles. Le but de ce Comité-là, c'est plus l'éducation
et la sensibilisation des citoyens que l'action politique, c'est pour ça que j'ai choisi de présenter
mon mémoire en mon nom personnel plutôt que le rédiger au nom du Comité, mais je voulais
790 quand même le souligner pour que les gens prennent connaissance de ce Comité-là qui est
relativement récent.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

795 Merci, Madame Brouillette. Lorsque vous mentionnez qu'on devrait faire un moratoire
pour les municipalités qui sont desservies par le LET, pourriez-vous préciser votre pensée parce
que je ne suis pas certain d'avoir bien compris?

800 **Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

En fait, c'est écrit dans mon mémoire, je n'en ai pas parlé aujourd'hui. Ce que je voulais
dire, c'était pour justement qu'il arrête de toujours aller chercher de la nouvelle clientèle plus loin.
Moi-même, je dirais qu'éventuellement, dans le délai le plus court possible que je ne sais pas, je
805 ne peux pas mettre de temps précis, je crois que ce dépotoir-là devrait servir uniquement aux
villes, aux MRC qui sont limitrophes, riveraines.

LE PRÉSIDENT :

810 Donc, quand vous parlez de MRC limitrophes, ça serait strictement la MRC des Moulins...

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

Des Moulins, l'Assomption.

815

LE PRÉSIDENT :

... et celle de l'Assomption.

820 **Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

Idéalement.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Idéalement. Et que pensez-vous lorsqu'il est mention d'avoir finalement en termes de régionalisation, on parle d'avoir cinq secteurs au niveau de la communauté, c'est-à-dire un, l'île de Montréal, ensuite de ça, Longueuil, Laval et couronne nord, couronne sud. Donc probablement que peut-être pour Lachenaie, ça serait la couronne nord.

830

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

La couronne nord, ça veut dire que ça nous amène jusqu'à Vaudreuil encore?

835 **LE PRÉSIDENT :**

Jusqu'à Oka, effectivement, oui.

840 **Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :**

Oka?

LE PRÉSIDENT :

845 En fait, la couronne nord excluant évidemment Laval.

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

Bien, pour moi, c'est un territoire encore trop grand.

850

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Fortin?

855 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Je voulais en savoir un peu plus sur votre concept de régionalisation et vous avez répondu en partie. Quand vous dites : je suis consciente du manque d'alternatives à court terme, expliquez-moi donc ce que vous voulez dire par là? Les menaces, les manques de solutions?

860

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

865 En fait, de ce que j'ai vu de la première partie des audiences, ce n'était pas assez développé. Les alternatives n'étaient pas assez développées pour être mises en branle maintenant. Donc, si on ferme le dépotoir, c'est sûr que ça doit aller ailleurs, mais il n'y a pas d'alternatives concrètes qui sont encore en place.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

870 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

875 Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

880 Est-ce que c'est pour ça que vous parlez de diversification du site et des activités du site plutôt que de sa fermeture?

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

885 Oui. C'est que étant donné qu'il manque d'alternatives qui ont été mises en branle ailleurs, peut-être que ce site-là pourrait de son côté mettre en place justement le compostage et d'autres alternatives à l'enfouissement.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

890 Merci.

LE PRÉSIDENT :

895 Merci, Madame Brouillette.

Mme MARIE-CLAUDE BROUILLETTE :

900 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur René Germain, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Germain !

M. RENÉ GERMAIN :

905 Bonjour ! Voici. Mon nom est René Germain comme vous l'avez bien dit. Je suis membre fondateur d'un comité régional qui avait été mis sur place en vue d'essayer de convaincre les administrateurs régionaux de créer un parc régional qui ceinturerait le site d'enfouissement en vue de protéger le maximum la santé de la population.

910 D'abord, j'aimerais remercier le BAPE pour nous donner l'opportunité de nous exprimer et apporter quelques points de vue et suggestions par rapport au site Lachenaie.

915 Notre intervention se concentrera sur deux points majeurs. Le premier, c'est comme j'ai mentionné tout à l'heure, c'est qu'on suggère la création d'un parc régional qui ceinturerait le site, puis le deuxième point, ça serait les méthodes alternatives à l'enfouissement. Comme j'ai vu tout à l'heure, madame Bigué qui a posé des questions au représentant je pense de la CSN ou je ne sais pas trop, et puis la dame, puis je m'aperçois que souvent on apporte des éléments qui ont l'air à nuire à la population et beaucoup de nuisance à la population, mais il n'y a pas beaucoup d'éléments qui sont suggérés pour apporter des solutions à ces éléments-là.

920 Moi, je voudrais vous en présenter quelques-uns. Ils ne sont pas tellement techniques. Je dirais c'est presque au niveau philosophique. Moi, je laisse la technique aux autres, même si je suis personnellement un technicien. Puis, en passant, j'ai été employé à l'ex-incinérateur des Carrières de Montréal en tant que technicien en contrôle. Donc, c'est une des solutions qui est envisagée, que je voudrais aborder un petit peu plus tard dans le mémoire.

925
930 Donc, notre comité a déposé une pétition à l'administration de Repentigny en septembre 2005. Cette pétition souhaitait voir la MRC prendre la direction en vue de créer un parc régional formé d'une ceinture verte entourant le site Lachenaie. Les citoyens de la région doivent subir l'accumulation des inconvénients environnementaux reliés à l'orientation des vents dominants venant de l'ouest. Ils doivent consommer une soupe de pollution aux origines diverses.

935 J'ai entendu hier la dame qui était ici, qui était la chercheuse de l'université. Elle a parfaitement raison. On analyse item par item les composantes des pollutions mais il n'y a pas grand-chose qui est fait pour essayer d'analyser le contexte de la mise en commun de tous ces éléments-là, puis l'influence que ça peut avoir sur la population.

940 Les spécialistes prétendent qu'il n'y a pas de danger à vivre à proximité du site. Aucun n'a cependant relevé le fait que la région reçoit toute la pollution reliée au transport de la CMM. On parle de la 40 et toutes les activités de déplacements d'automobile et de transport de la Ville de Montréal. Aucun ne fait mention des méfaits provenant des raffineries et du plus gros centre de traitement des eaux usées au monde. Moi, c'est l'information que j'ai déjà eue dans un reportage que le centre – je pense que ça s'appelle Desbaillets – dans l'est de la Ville, le centre de traitement des eaux usées serait le plus gros centre de traitement des eaux usées au monde.

945 Est-ce que c'est vrai ou pas? Ça, je vais mettre un bémol.

Donc, ces centres sont situés à l'extrémité est de l'île, donc avec les vents prédominants de l'ouest, ils nous parviennent dans la région. Si nous ajoutons l'autre condiment qu'est le centre d'enfouissement, nous nous trouvons aux prises avec l'accumulation d'ingrédients qui n'a rien
950 pour rassurer la population sur les effets cumulatifs de ces produits. Encore là, je ne suis pas un scientifique mais je pense qu'avec une certaine logique, on peut en arriver aux mêmes conclusions.

Le milieu scientifique et médical est très préoccupé par les chiffres qui révèlent le taux de
955 cancer et de troubles pulmonaires de la région, qui dépassent largement la moyenne provinciale. Je n'ai pas eu la chance de participer à tous les mémoires qui ont été présentés, mais j'ai la chance, par contre, d'avoir quelqu'un de ma famille, mon épouse en particulier, qui travaille à l'Hôpital LeGardeur, puis sans dévoiler des sources officielles, je ne peux pas le dévoiler non plus, mais il y a énormément de préoccupations de la part des médecins à voir les problèmes
960 reliés au système pulmonaire respiratoire qu'il y a dans la région, si on compare au reste de la population du Québec. Encore là, ce n'est pas des chiffres officiels mais c'est des commentaires qui sont véhiculés à l'intérieur de l'hôpital par des médecins, des gens qui travaillent dans le milieu.

Notre comité recommande donc aux divers utilisateurs du site de bien vouloir se regrouper
965 afin de faire l'acquisition d'une bande de forêt qui ceinturerait d'au moins 2 kilomètres le pourtour du site actuel. Ce chiffre-là, il n'est pas pris au hasard. C'est que je suis venu entendre des mémoires, je pense que c'était fin janvier qu'on a eu des mémoires qui ont eu lieu ici, il y a à peu près trois semaines, un mois, puis il y a eu beaucoup de chiffres qui ont été sortis sur l'analyse
970 des gaz qui s'émanaient du site, les méthanes et tous ces produits-là.

Puis il me semblait que les chiffres qui étaient sortis faisaient état que dans une distance raisonnable – je pense que c'était quelque chose comme un demi-kilomètre, pas loin – c'est qu'il y avait une diffusion par l'air, le vent, puis la turbulence qu'il pouvait y avoir, qui dépassait un demi-
975 kilomètre environ, pouvait réduire sensiblement les effets sur la santé humaine. Moi, c'est ce que j'ai entendu comme chiffre ici. Mais encore là, je ne suis pas un scientifique mais je veux juste rapporter ce qui avait été annoncé aux mémoires à cette époque-là.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

980 Une petite parenthèse.

M. RENÉ GERMAIN :

985 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce que c'était avec les chiffres que donnait le promoteur avec Odotech?

990

M. RENÉ GERMAIN :

Oui.

995

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Oui? Merci.

M. RENÉ GERMAIN :

1000

Bien, là, on est obligés de se fier sur quelque chose, mais c'était eux autres justement, oui.

1005

Donc on recommande une bande qui ceinturerait 2 kilomètres le centre d'enfouissement actuel. Puis à la lueur des faits apportés aux audiences du mois dernier comme je faisais mention, nous suggérons une bande d'arbres, mais la bande d'arbres, elle est déjà existante. Il y a une forêt en ce moment là, une forêt naturelle. On n'a pas besoin de rien construire, pas besoin de planter quoi que ce soit, elle est là. Donc, c'est une bande d'environ un demi-kilomètre qui soit réservée exclusivement comme zone de protection de la population.

1010

Ça veut dire qu'on ne devrait pas permettre aucune activité récréotouristique ou quoi que ce soit dans cette bande-là. C'est tout simplement pour protéger la population. Mais qu'il y aurait une bande additionnelle de 1.5 kilomètre qui serait supplémentaire à cette bande-là, qui servirait à la mise en place d'un parc régional afin de mettre un peu de baume sur les plaies d'une population devenue aigrie et perturbée – on a juste à entendre tous les commentaires qui ont été apportés par les groupes – par tous les problèmes qu'ils ont eu à subir au fil des années.

1015

Donc ça, c'est une première recommandation que notre Comité ferait, c'est que pour protéger la population, faisons-en une zone verte de protection, puis dans la zone qui serait relativement sécuritaire, on en ferait un parc régional. D'où il y aurait un aménagement qui serait à prévoir par nos administrateurs régionaux.

1020

Notre comité recommande également l'utilisation du principe de pollueur-payeur afin que la note soit facturée au prorata des utilisateurs et de ceux qui en tirent profit, soit BFI et la Ville de Terrebonne qui en retire des redevances. Donc, il serait bien normal que les efforts budgétaires qui seraient mis à la mise en place de ce parc-là soient payés en bonne partie par les utilisateurs majeurs. Comme la CMM, je crois qu'il y a 45 % des résidus de la Ville de Montréal qui sont acheminés ici au site d'enfouissement, des chiffres que j'ai eus dans mes

1025

analyses.

1030

Donc, on en arrive à la deuxième portion de mon mémoire qui serait les méthodes d'enfouissement versus les filières de revalorisation ou d'incinération. Vous avez posé la question tout à l'heure aux deux intervenants qui m'ont précédé : quelles sont vos solutions? Souvent, c'est ça qu'est le problème. C'est qu'on apporte beaucoup d'éléments, mais on ne propose pas grand-chose comme solution.

1035

Les solutions, il y a les 3R, ça, on connaît ça. On connaît le principe, je ne veux pas m'attarder là-dessus, tout le monde en a parlé. Il faut éliminer à la source avant de faire quoi que ce soit, le traitement ultime, en arriver au traitement ultime, soit par l'enfouissement ou par d'autres techniques.

1040

Mais là-dessus, la Ville de Montréal ou la CMM est excessivement laxiste. Ils font pratiquement rien. Ils ne font pas de compostage, ils ne font pratiquement pas de recyclage contrairement à la région de Saint-Donat. Moi, j'ai un chalet à Saint-Donat, on fait le recyclage, on a les trois bacs, puis il y a un centre de tri à Chertsey, je crois. Donc, il y a un bon travail qui se fait dans ce domaine-là.

1045

Il y a des endroits qui pourraient donner l'exemple à la CMM, puis c'est une petite population restreinte de 13 000 de population, ce sont les Îles-de-la-Madeleine où ils recyclent et ils traitent leurs déchets à raison de 65 %. Donc, il en arrive à l'incinération de seulement le 35 % de leurs résidus. Je pense qu'eux autres ont rencontré les normes provinciales avec une petite population de 13 000. Ça fait que c'est une chance qu'on a de vivre sur une île parce qu'on doit se contrôler nous autres mêmes, on doit, comme la dame disait tout à l'heure, régionaliser nos solutions. Bien eux autres, ils l'ont régionalisée parce qu'ils ont pas le choix, ils sont sur une île. Je pense que l'île de Montréal devrait prendre un exemple sur cette petite population de 13 000 habitants.

1050

1055

Donc, en deuxième partie de notre mémoire, nous aimerions exposer notre position sur divers moyens qui s'offrent aujourd'hui aux gestionnaires municipaux pour disposer adéquatement des rebuts selon les normes respectueuses de l'environnement et des populations susceptibles de subir les inconvénients.

1060

Notre comité a pris connaissance de nombreux documents disponibles sur le site du ministère du Développement raisonnable... durable – quel lapsus, excusez-moi – Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a également consulté des mémoires ontariens qui traitent également du sujet qui nous concernent. Vous trouverez en annexe A la liste des documents consultés et les coordonnées des responsables qui ont été consultés pour la préparation de ce mémoire.

1065

1070 Notre comité conclut que de toutes les méthodes de disposition des matières résiduelles, l'enfouissement est celle qui est la moins coûteuse pour les contribuables, mais elle est en contrepartie celle qui occasionne le plus d'inconvénients.

1075 En effet, l'enfouissement crée des sources potentiellement néfastes pour la nappe phréatique en cas de bris des membranes. Les odeurs qui se dégagent des sites surtout pendant les temps chauds, les bruits incessants de la machinerie lourde utilisée pour effectuer l'épandage et le recouvrement sont les principales doléances de la population environnante. S'ajoutent à ces inconforts la présence de d'animaux rongeurs et des oiseaux indésirables, le bruit et les gaz d'échappement des camions de transport.

1080 Comme il avait été mentionné auparavant, on transporte sur des très longues distances des déchets qui devraient être traités dans un rayon raisonnable pour éviter justement, comme monsieur Lafond mentionnait, les gaz à effet de serre puis le bruit des routes et tout, et tout. Il y a énormément d'inconvénients reliés au transport, puis d'autant plus que les coûts de l'énergie vont aller en s'accroissant. On sait tous le prix qu'on est rendu à payer notre essence, mais ça, ça n'a pas fini de grandir. Donc, ça va être encore des coûts dans l'avenir qui vont s'ajouter au transport sur des longues distances.

1090 Les sites d'enfouissement sont des sources de danger pour des dizaines d'années après la fermeture des opérations. Ça, c'est une des choses que j'ai constatées lors de toutes les lectures que j'ai faites des mémoires. C'est qu'il y a énormément d'inconvénients qui persistent après la fermeture des sites d'enfouissement, ce qui est des dangers reliés à la nappe phréatique mais aussi les gaz qui s'en échappent, puis probablement une relaxation de la surveillance des sites. Étant donné qu'il n'y a plus d'argent à faire, donc on ne laisse plus de personnel sur place, puis ça peut être des bombes à retardement. Puis, ça, on mentionne, ce n'est pas des inconvénients pour quelques années, ça peut être des dizaines et des dizaines d'années d'inconvénients après la fermeture des sites.

1100 Par contre, les risques environnementaux cessent immédiatement après la fermeture des usines d'incinération ou d'autres méthodes alternatives. Moi, j'ai travaillé à l'incinérateur des Carrières de Montréal, puis quand ils ont mis la clé dans l'usine, c'était fini. Il n'y avait plus aucun inconvénients environnementaux reliés au fait qu'il y avait cet incinérateur-là sur place. À l'époque, c'était l'incinérateur le plus moderne qu'il y avait en Amérique du Nord. C'était une firme, je ne sais pas si vous connaissez l'historique, mais c'était une firme suisse qui avait participé, qui était l'architecte du projet, dont le maire Drapeau, avec toute sa vision à l'époque, avait autorisé la construction.

1110 Et puis l'incinérateur opérait d'une façon très efficace, tellement efficace que le gérant d'usine m'avait déclaré une fois qu'ils faisaient beaucoup d'argent avec ça. Il a même mentionné le montant de 10 M\$ à l'époque. Au début des années 70, on faisait 10 M\$ par année avec

1115 l'opération du site des Carrières par les moyens, par exemple, on chargeait au camion le tonnage qu'ils venaient porter, comme les redevances qui doivent être actuellement payées par les municipalités quand elles viennent mettre dans le site ici, donc on recevait de l'argent lors du tonnage, on recevait aussi de l'argent avec la vente du métal qui était écoulé. Une fois que les rebuts étaient brûlés, il en sortait seulement que de la cendre et du métal. Donc les matières de méthane et tout, et tout, on repassera, il n'y en avait pas.

1120 Il y avait des inconvénients qui étaient reliés aux gaz qui s'échappaient des cheminées. Donc c'était des métaux : mercure, cadmium et tout ça, mais c'est sensiblement les mêmes types de gaz que les sites d'enfouissement, mais à la différence près que dans les incinérateurs, la majorité des gaz qui vont s'échapper, c'est du CO₂.

1125 Dans les sites d'enfouissement, c'est plutôt du méthane, puis je pense que c'est reconnu par le milieu scientifique que le méthane est énormément plus dommageable à la couche d'ozone que le CO₂. Mais à l'époque, l'incinérateur...

LE PRÉSIDENT :

1130 Monsieur? Monsieur?

M. RENÉ GERMAIN :

Oui?

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Germain, on va rester au site d'enfouissement.

M. RENÉ GERMAIN :

1140 Oui, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

1145 On peut laisser faire l'usine de l'incinérateur...

M. RENÉ GERMAIN :

1150 Oui, mais moi, ce que je veux présenter ici aujourd'hui, c'est qu'il y a des solutions au site d'enfouissement. Les solutions que je veux apporter ici, c'est qu'il existe d'autre chose que le simple enfouissement des déchets, puis c'est là-dessus que je voudrais proposer humblement ma petite solution.

LE PRÉSIDENT :

1155

Allez-y, on vous écoute.

M. RENÉ GERMAIN :

1160

Donc, nous désirons faire la lumière sur les réussites locales que sont le plan de gestion de la Communauté municipale de Québec. J'ai eu des contacts avec la dame qui est responsable là-bas, Madame Goyer, puis eux, ils utilisent le procédé d'incinération, comme probablement vous savez, mais il y a énormément d'efforts qui sont faits avec la méthode des 3R pour réduire au maximum les rebuts, en arriver à réduire le pourcentage qui doit être incinéré. Donc, les

1165

Les énergies récupérées sont de l'ordre de 9GJ/tonne comparativement à 1 ou 2 GJ/tonne dans le cas de la récupération des gaz méthane d'un site d'enfouissement. Ça, ce que ça veut dire, c'est que le fait de le récupérer sous forme d'incinération, on va sauver 400-450 % en termes d'énergie.

1170

Quand on va tout simplement porter nos vidanges dans les centres d'enfouissement, c'est un gaspillage inouï. Il y a du bois, il y a toutes sortes de matières là-dedans qui pourraient être utilisées comme combustible pour produire de la vapeur, puis ultérieurement de l'électricité. Mais le simple fait d'utiliser la technique d'enfouissement nous prive énormément de source d'énergie. Puis les sources d'énergie aujourd'hui, on sait comment est-ce qu'elles nous reviennent. Elles sont très coûteuses.

1175

D'autres exemples. La Communauté régionale de Hull-Ottawa construit présentement une usine de traitement des résidus faisant appel au procédé par osmose. Ça, c'est une autre solution à l'enfouissement. La société d'ingénierie SNC-Lavalin, dont la CMM a commandé une étude, suggère l'implantation d'un procédé de gazéification. Donc, il y a d'autres façons de faire que de l'enfouissement.

1180

L'Ontario favorise depuis des années le procédé par méthode d'incinération.

1185

Comme je vous mentionnais tout à l'heure, les Îles-de-la-Madeleine donnent l'exemple à la CMM avec ses 13 000 habitants. Elle réussit depuis 2006 à récupérer et à composter 63 % de ses résidus avant d'en faire l'incinération. Elle prévoit même améliorer sa gestion en empruntant le procédé de plasma en remplacement de celui de l'incinération. Une petite municipalité de 13 000. On se fait faire la barbe dans la région ici.

1190

Donc, les méthodes modernes de traitement des résidus ultimes existent et peuvent parfois contenir des éléments rentables pour la récupération, des énergies sous forme de

1195 production de vapeur et d'électricité. Comme je faisais mention tout à l'heure avec l'incinérateur
des Carrières et de Québec qui produisent de la vapeur et qui vendent à une compagnie de pâtes
et papiers à proximité. De plus, elles causent énormément moins d'inconvénients à
l'environnement et aux populations vivant à proximité.

1200 Les cheminées de ces installations-là sont de l'ordre de 100 pieds, 30 mètres. Donc,
elles sont tellement surélevées dans les airs, qu'avec l'apport de l'air, du vent, donc elle est
dispersée à un milieu quand même assez éloigné des sites. Donc les populations vivant à
proximité de ces sites-là sont très peu visées par les inconvénients. À part du bruit, puis le
camionnage. Mais il n'y a pas de tracteurs qui font l'épandage des matières ou quoi que ce soit,
1205 c'est tout confiné dans une usine fermée hermétiquement et tout. Il n'y a pas d'inconvénient à
l'extérieur.

Les spécialistes recommandent l'implantation d'usine de traitement pour desservir des
bassins de population d'environ 400 000, afin de minimiser les frais de transport et de
responsabiliser les municipalités et les producteurs des matières résiduelles. SNC-Lavalin
1210 recommande la construction de cinq usines réparties sur le territoire de la couronne nord, de la
couronne sud, de Longueuil, de Laval et finalement de Montréal. Comme monsieur Lafond
mentionnait, c'est suite aux études de SNC-Lavalin, ils ont recommandé de disperser un peu sur
le territoire afin de responsabiliser les municipalités. Puis aussi réduire considérablement les
1215 inconvénients du transport.

Donc, notre comité espère avoir démontré les avantages des méthodes modernes et
respectueuses de l'environnement.

1220 En conclusion, nous suggérons à nos élus de permettre à BFI de continuer ses opérations
d'enfouissement sur une période maximum de 5 ans, soit le temps requis pour que nos
gouvernements construisent. Là, on arrête de faire des études. Les études ont toutes été faites.
Là, on leur donne le temps de construire. Ça veut dire quoi? Aller en soumission, puis aller
chercher les meilleures offres, puis on construit. Là, il faut arrêter de faire des analyses, puis de
1225 faire perdre le temps à la population.

Donc, ça serait le temps requis que nos gouvernements construisent des usines
modernes de traitement des résidus ultimes. Ça veut dire après avoir fait les 3R. Donc c'est le
mémoire.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Germain.

1235 Madame Durand, est-ce que vous auriez l'amabilité peut-être de mettre la carte sur écran,
s'il vous plaît? Merci, Madame.

1240 Monsieur Germain, quand vous parlez qu'il devrait y avoir une espèce de zone tampon de .5 kilomètre, enfin un demi-kilomètre, à l'intérieur duquel il n'y aurait aucune activité récréotouristique, aucun empiètement par la population dans cette partie-là, expliquez-moi pourquoi les gens ne pourraient pas, pourquoi qu'on ne pourrait pas aménager cette partie-là également?

1245 **M. RENÉ GERMAIN :**

Bien, suite aux chiffres, puis les résultats de ce qui a été présenté aux audiences il y a un mois environ, c'est que j'ai vu qu'il y avait des chiffres qui étaient répartis sur l'année. Il y avait des chiffres annuels, des moyennes, etc., etc. Mais j'ai vu également qu'il y avait des périodes de pointe. Là, j'ai bien vu qu'il y avait des périodes de pointe qui pouvaient... dont certains éléments de contamination pouvaient affecter la population, qui dépassaient les normes ou qui étaient très, très, très près des normes gouvernementales.

1255 Donc s'il fallait que dans cette période-là, il y ait quelqu'un qui utilise les lieux à des fins, je ne sais pas moi, de marche ou de jogging ou de quoi que ce soit, mais qu'il y a une période de courte durée où il y aurait des émanations majeures qui sortiraient de là, bien les gens seraient affectés. C'est surtout pour éviter les périodes de pointe. Parce que je pense que sur une période annuelle, il me semble, selon les chiffres qui ont été sortis à cette époque-là, il ne semble pas que ce soit très, très dangereux dépasser une limite à environ un demi-kilomètre.

1260 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez rencontré les propriétaires des terrains? Parce qu'on sait que la plupart de ces boisés-là appartiennent à des particuliers.

1265 **M. RENÉ GERMAIN :**

Oui, c'est des particuliers, oui.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez fait des démarches auprès de ces gens-là?

1275 **M. RENÉ GERMAIN :**

Non. Non, parce que moi, je suis membre, puis j'ai préparé une pétition avec une équipe pour présenter à la Ville de Repentigny un projet, mais c'est à la Ville de Repentigny de voir avec ses conseillers juridiques, puis toute l'infrastructure que ça nécessite pour faire des approches avec les citoyens de la région. Je pense que ce n'est pas de mon ressort d'aller voir

les gens puis de dialoguer ou de... non. Je pense que...

1280

LE PRÉSIDENT :

Donc autrement dit, tout repose sur la Ville de Repentigny.

1285

M. RENÉ GERMAIN :

La Ville de Repentigny et la MRC. La MRC, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

1290

La MRC. Autant au niveau de l'acquisition qu'au niveau du financement.

M. RENÉ GERMAIN :

1295

Oui. Mais comme je vous mentionnais tout à l'heure, les utilisateurs de ce site-là devraient être ceux qui devraient au prorata payer pour l'installation de ce parc régional là. Ça ne devrait pas être seulement que... parce que c'est sur le territoire de Repentigny, on va tout simplement envoyer la facture aux citoyens de la Ville de Repentigny?

1300

Je crois que la Ville de Montréal, la CMM avec son laxisme a laissé faire pendant des dizaines et des dizaines d'années sa responsabilité. Elle n'a pas rencontré ses responsabilités de gestion des déchets. Elle nous a garoché ça dans notre cour. Puis nous, on subit les inconvénients. Bien, je pense qu'étant donné qu'elle a ramassé beaucoup d'argent du fait qu'elle n'a pas payé sa quote-part par redevances ou autres, en n'investissant pas sur des moyens pour réduire au maximum ses rebuts-là, bien je pense qu'elle devrait maintenant payer la note, puis très fortement dans leur cas, parce que je pense que le site ici, je pense, si ma mémoire est bonne, c'est quelque chose comme 40-45 % qui vient de la Ville de Montréal.

1305

LE PRÉSIDENT :

1310

Et si on regarde un peu, parce que vous parlez de 2 kilomètres, est-ce que vous pourriez me dire ça pourrait représenter quoi pour vous ce 2 kilomètres sur la carte?

M. RENÉ GERMAIN :

1315

Le 2 kilomètres...

LE PRÉSIDENT :

1320

Vous pouvez vous approcher, il y a un micro ici, Monsieur Germain. Vous pouvez vous

approcher, juste pour nous dire ce que ça pourrait être.

M. RENÉ GERMAIN :

1325 Le site actuel est ici. C'est tout ce qui est en hachuré ici.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1330

M. RENÉ GERMAIN :

Moi, je vais souvent dans le parc. Il y a un parc de ski de fond. À un moment donné, il est à la ceinture...

1335

LE PRÉSIDENT :

Le sentier de la Presqu'île en haut.

1340

M. RENÉ GERMAIN :

Le centre de ski de fond est là, c'est ça. Oui. Moi, je pense que dans cette ceinture-là où on autoriserait l'installation d'un parc, le centre qui est là est déjà aménagé. Il y a déjà des érablières, il y a des skis de fond, il y a toutes sortes d'activités, de loisirs qui ont déjà lieu en ce moment. Il suffirait probablement juste de protéger la première partie, parce que vous voyez ici, il y a du ski de fond qui s'en vient très, très près du site.

1345

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1350

M. RENÉ GERMAIN :

Ça, ça m'énerve un peu ça. Ça, ça me dérange un peu.

1355

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi que ça vous dérange?

1360

M. RENÉ GERMAIN :

Parce que comme je vous ai mentionné tout à l'heure, il y a certains « peak » – le terme

1365 anglais mais je pense que tout le monde le comprend – durant l'année, il y a certains « peak » où il y a des composantes dans les gaz qui dépassent les normes gouvernementales. Ça, ça me dérange. Si c'était une moyenne annuelle où il n'y aurait pas de danger de ces « peak » là, moi, je dirais : on pourrait s'en rapprocher. Mais je pense qu'il faudrait faire attention. C'est surtout lors des « peak », c'est ça qui pourrait faire en sorte que ça puisse nuire à la population s'ils s'approchent trop près.

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ça serait seulement que cette partie-là. Qu'est-ce que vous faites avec la partie d'en bas?

1375 **M. RENÉ GERMAIN :**

Bon, moi ici là, la partie d'en bas qui est ici...

1380 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

M. RENÉ GERMAIN :

1385 ... on s'approche beaucoup de l'Hôpital LeGardeur. Ça aussi, ça m'énerve énormément. Il y a à peu près, je pense qu'il y a 2 000 – 2 500 personnes dans cet hôpital-là, travailleurs et patients. Moi, je trouve qu'en ce moment, la Municipalité de Terrebonne a laissé beaucoup de place aux développeurs à l'est de l'autoroute 40 qui est ici.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

C'est la 640, ça.

1395 **M. RENÉ GERMAIN :**

La 640 qui est ici. Donc en ce moment, il y a du déboisement qui se fait et puis il y a des pancartes, il y a beaucoup d'affiches là qui prévoient la construction encore de parc commercial, de site commercial. En ce moment, si vous connaissez la région, c'est une vraie pollution les sites commerciaux. Il y en a à peu près à tous les 5 kilomètres. Mais ça, c'en est un qui s'ajoute en ce moment.

1400 Mais aussi, il y a beaucoup de construction domiciliaire qui se fait dans le coin ici. Mais moi, je pense que Terrebonne devrait également prendre sur eux le soin de protéger la zone est

1405 de la 640, puis d'empêcher de couper les arbres qui restent pour isoler le plus possible le site et l'Hôpital LeGardeur.

LE PRÉSIDENT :

1410 Et la partie en fait, c'est plus au sud qu'à l'est?

M. RENÉ GERMAIN :

Ça, c'est plutôt, c'est est ici.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1420 Mais il dit sud de 640.

M. RENÉ GERMAIN :

1425 Moi, je dis cette section-là qui est au sud, si vous voulez, de la 640 ici. Garder une bonne bande de protection d'arbres. Elle est déjà là mais ils sont en train de la couper à vitesse grand V.

LE PRÉSIDENT :

1430 Et du côté, si on prend le site comme tel, bon vous voyez, il y a un petit lac, il y a un étang.

M. RENÉ GERMAIN :

1435 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1440 Toute cette partie-là qui est sur le territoire de la Ville de Terrebonne, on la laisse comme ça. On s'en occupe pas. Ça ne pourrait pas être inclus dans le parc?

M. RENÉ GERMAIN :

1445 Si on s'en approche, si on s'approche du site à moins d'un demi-kilomètre, je pense que

ça devrait être protégé. C'est tout simplement pour protéger la population. On peut bien développer des parcs à proximité ici, mais on risque de causer des inconvénients aux gens qui vont être sur place quand il va y avoir la période de « peak » comme je mentionnais tout à l'heure.

1450 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Si on résume, vous, le parc n'entoure pas le périmètre de la propriété.

1455 **M. RENÉ GERMAIN :**

Non.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1460 Mais seulement du côté nord, franc nord.

M. RENÉ GERMAIN :

1465 Le parc est là, mais moi, je dis : on devrait ceinturer. Le site qui est ici, essayer d'en faire une zone de protection qui couvrirait l'équivalent de 2 kilomètres, le site. Le pourtour du site. C'est pour ça que je dis qu'on devrait inclure une portion au sud de la 640 ici qui s'en irait vers l'Hôpital LeGardeur.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1470 Ça, c'est votre .5 d'arbres. Votre ceinture.

M. RENÉ GERMAIN :

1475 Oui. Puis c'est plus que ça, parce que... oui, le .5 d'arbres.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1480 Le .5 kilomètre, oui.

M. RENÉ GERMAIN :

Oui, oui.

1485 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Mais le parc en soi, lui, le parc?

1490 **M. RENÉ GERMAIN :**

Le parc serait le 1.5 kilomètre additionnel à sa demie.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1495 Où il est situé, lui?

M. RENÉ GERMAIN :

1500 Bien là, en périphérie. Si on dit que le demi-kilomètre est ici, on s'en éloigne. On essaie de se rapprocher le plus possible.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Tout le tour?

1505

M. RENÉ GERMAIN :

Bien oui. Le vent vient de partout, Madame. Il vient normalement de l'ouest, en majorité de l'ouest, mais ça change continuellement la direction des vents.

1510

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Donc à l'est aussi du site, du côté droit.

1515 **M. RENÉ GERMAIN :**

Puis là, je vois qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont mis en ce moment pour essayer de construire des maisons, puis il y a des plans d'aménagement un petit peu partout dans ce coin-là. Ça peut devenir dangereux aussi.

1520

1525

C'est pour ça que monsieur qui mentionnait tout à l'heure de faire un moratoire sur la construction, bien je suis parfaitement d'accord avec lui. Il faudrait faire attention. Avant de permettre à des gens de construire des maisons, puis s'en apercevoir deux, trois semaines après qu'ils ont acheté la maison comme quoi ils sont à côté d'un site, comme on mentionnait aux dernières audiences, il y a des gens qui ne sont pas toujours très, très au fait des dangers d'être à proximité d'un centre comme ça.

LE PRÉSIDENT :

1530 Monsieur Germain, vous venez de mentionner que vous avez vu des plans d'aménagement pour la partie en bas?

M. RENÉ GERMAIN :

1535 Ici là, quand moi je vais chercher mon épouse à l'hôpital à tous les soirs, je prends la 640 ici, il y a des affiches ici qui annoncent du développement, dans ce coin-ci. Si vous passez dans ce coin-là, vous allez voir. Ici, il y a des affiches qui annoncent qu'il va y avoir du développement dans le coin ici.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est du développement résidentiel?

M. RENÉ GERMAIN :

1545 Ça m'a l'air du résidentiel.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1550 Oui.

M. RENÉ GERMAIN :

1555 Ça m'a l'air à ça. Puis ici, c'est plein de pancartes qui annoncent également du développement mais c'est plutôt commercial.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1560 Commercial.

M. RENÉ GERMAIN :

1565 C'est des centres commerciaux. Mais également un petit peu plus loin, il y a déjà en ce moment beaucoup de construction de condos. Ça ceinture l'Hôpital LeGardeur. C'est certain, c'est un site privilégié. Mais il reste que toute cette section-là qui est ici, elle n'est pas encore construite. Il y a des arbres, il n'y a pas encore aucune infrastructure qui a été apportée pour construire, mais ça s'en vient à vitesse grand V ça aussi. Je suis certain qu'au printemps, c'est un fait accompli. Ça va tout être développé ça ici.

1570 Donc, il n'y aura plus de ceinture de protection entre le site et l'hôpital. L'hôpital est à peu près maximum un kilomètre, je pense, du site, à la limite du site. Je veux dire, c'est problématique d'avoir un hôpital dans un milieu pareil.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1575 Est-ce que vous allez pouvoir nous envoyer un petit plan dessiné et déposer ça chez nous?

M. RENÉ GERMAIN :

1580 Le plan pour?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1585 Pour le parc, votre petite zone qui entoure, puis le parc, comme documentation.

M. RENÉ GERMAIN :

1590 Comme j'ai mentionné tout à l'heure, étant donné qu'il y a beaucoup de citoyens qui habitent là, il y a des fermes, il y a des gens qui sont déjà à proximité et tout, moi là, prendre sur moi de vous faire un croquis, ça serait absolument irresponsable.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1595 Non, mais il faut s'entendre. Je ne parle pas d'un croquis comme ça. C'est pour accompagner visuellement votre mémoire.

M. RENÉ GERMAIN :

1600 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1605 Juste dessiner le 1.5, puis le...

M. RENÉ GERMAIN :

Ah! bien oui.

1610 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est juste ça.

1615 **M. RENÉ GERMAIN :**

Parce qu'au point de vue légal, c'est les municipalités qui vont voir à négocier avec les...

1620 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

On s'entend là-dessus. Il n'y a pas aucun problème. Merci, Monsieur.

1625 **M. RENÉ GERMAIN :**

Avec plaisir.

1630 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Dans le début de votre mémoire, vous parlez de la soupe de pollution, une espèce de plusieurs origines des sources de pollution.

1635 **M. RENÉ GERMAIN :**

Oui. Il y a les raffineries de Montréal-Est.

1640 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Oui. Est-ce que la création d'un parc va faire en sorte qu'il va y avoir moins de nuisances?

1645 **M. RENÉ GERMAIN :**

Non. C'est pour ça que mon exposé, mon mémoire est divisé en deux. Il y en a un, la première partie, c'est que là, maintenant, on doit vivre avec qu'est-ce qu'on a. On ne peut pas fermer les usines. On ne peut pas fermer l'usine d'épuration de Montréal-Est. Maintenant, pour ce qui est des gens qui vivent à proximité du site d'enfouissement qui est déjà là, on dit : on va essayer de se protéger au maximum, vous voyez?

1650 Maintenant, le fait de proposer en deuxième partie de mon mémoire de fermer le site d'enfouissement et puis créer des usines de traitement, soit par incinération ou par autre technique, ça réduirait considérablement la concentration de ces éléments nocifs là dans l'environnement.

1655 C'est pour ça que je mentionnais l'apport des raffineries, d'usines d'épuration des eaux, parce que je passe là à tous les jours, je travaille à Longueuil. Donc je sens qu'est-ce qu'il y a sur mon parcours en passant dans les raffineries, puis aussi en passant dans le bout de l'usine d'épuration des eaux. C'est très désagréable ça aussi. Ayant travaillé 13 ans dans les raffineries, je connais parfaitement quels sont les dangers reliés aux gaz qui s'échappent de là. Il y a des catalyseurs qui font partie des opérations, qui sont très dangereux.

1660 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Germain.

M. RENÉ GERMAIN :

1665 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1670 On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on vous revient par la suite.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Sylvie Langlois Brouillette. Bonjour, Madame Langlois Brouillette !

1680 **Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :**

Bonjour ! Vous allez bien?

LE PRÉSIDENT :

1685 Très bien. Vous-même?

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

1690 Pas trop fatigués? Pas trop tannés?

LE PRÉSIDENT :

Non. On n'est pas tannés. On est ici pour entendre les gens. Ça nous fait plaisir d'être présents et de vous écouter.

1695

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

Vous faites bien ça. Je voudrais profiter de l'occasion pour effectivement souligner votre bon travail, parce que ce n'est pas évident d'écouter comme ça, puis à un moment donné de ne pas perdre l'intérêt. Bref, je continue.

1700

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

1705

Merci, Madame Langlois Brouillette. Vous avez mentionné dans votre mémoire que vous demeurez à quelques centaines de pieds de BFI. Vous demeurez dans quel coin?

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

1710

Moi, je demeure juste en bas d'où est-ce que les gens sont particulièrement visés, le quartier de la Presqu'île. Moi, je suis environ à 1 kilomètre au sud, sud-est.

LE PRÉSIDENT :

1715

Au sud-est du quartier de la Presqu'île.

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

1720

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

1725

Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1730

Bonjour, Madame ! Voilà. Vous avez bien fait part de votre position de façon claire et ce que vous attendez du BAPE et ainsi de suite. Est-ce que votre position... parce que vous avez dit en entrée de jeu que vous étiez conseillère municipale.

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

Oui.

1735

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce que votre position reflète celle de la Ville que vous représentez?

1740

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

Bien écoutez, moi, ce que je peux vous dire, c'est que la Ville de Repentigny, étant une conseillère à l'opposition, je peux vous dire que la Ville a déjà fourni dans les caisses pour le comité des citoyens de la Presqu'île, ils ont fourni dans les caisses et je suis d'accord avec ce fait.

1745

D'ailleurs, j'ai mentionné que tous les frais encourus devraient être défrayés directement par la Ville parce que c'est des citoyens qui sont directement alors touchés par le problème.

Pour ce qui est du reste, malheureusement étant à l'opposition, je ne suis pas vraiment... je sais qu'il y avait une conférence de presse cet après-midi à 3 h, je l'ai su par un journaliste et non pas par... mais c'est ça.

1750

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Est-ce que vous savez la teneur de cette conférence? C'est-à-dire le message qui a été donné?

1755

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

Aucunement, non.

1760

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Donc, votre mémoire vous reflète vous, personnellement, exclusivement.

1765

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

Absolument, oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1770

Merci beaucoup, Madame.

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

1775 Bienvenue.

LE PRÉSIDENT :

1780 Merci, Madame Langlois Brouillette.

Mme SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE :

 Merci.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

 Madame Geneviève Nadeau, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Nadeau !

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1790 Bonjour, Monsieur le Président ! Bonjour, Monsieur, Madame les Commissaires ! Mon
nom est Geneviève Nadeau. Je suis étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement à
l'Université du Québec à Montréal. Je suis ici aujourd'hui pour représenter le Forum de l'Institut
des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, de l'UQAM, qui est un
1795 groupe qui a été initié en 2002. Donc, qui est un collectif d'étudiants de la maîtrise et du doctorat
donc en sciences de l'environnement, qui voulait se donner en fait une plate-forme de prise de
position, de discussion, de réflexion sur des enjeux de société qui étaient liés aux questions
environnementales de près ou de loin. Donc, le présent mémoire en est un exemple.

1800 Évidemment, on n'est pas tous des chimistes et, a priori, je ne le suis pas. La volonté de
ce mémoire-là, c'était d'apporter des expertises qui étaient diverses et d'articuler différents enjeux
au niveau macro. Donc, il y a déjà plusieurs décennies qu'il y a des auteurs, des gens qui ont
réfléchi à la volonté, à la nécessité de penser les choses de façon globale, donc certains disaient
écosystémiques, systémiques, etc.

1805 On sait aujourd'hui également que ce sont souvent les mêmes facteurs structurels qui sont
à l'origine de la dégradation ou du maintien de la santé des écosystèmes et des populations.
Donc, le mémoire qu'on vous a soumis le 28 février allait en ce sens.

1810 Donc, notre mémoire est divisé en quatre sections, en quatre axes. On voulait vous
amener le point selon lequel des processus majeurs, qui sont susceptibles d'avoir une influence
significative sur le volume de matières résiduelles qui vont être destinées à l'enfouissement à
Lachenaie, étaient en cours au moment même où ont été amorcées les présentes audiences.

1815 On voulait également centrer notre mémoire sur des questionnements au sujet de la gestion proactive du promoteur. On voulait également amener le point du respect des normes et de la cohérence des politiques publiques qui sont actuellement en vigueur.

1820 Donc, j'espère que vous me pardonnerez de lire mon mémoire parce que je voudrais rester le plus possible fidèle aux faits que j'amène, aux avis, etc., de même qu'à la position de l'ensemble des membres du Forum qui sont derrière ce papier. Donc ça prend la forme d'Attendu que. J'espère que ça ne sera pas trop dense, trop lourd à entendre.

L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

1825

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame Nadeau.

1830

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Bonjour, Madame Nadeau !

1835

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

Bonjour !

1840

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Le Forum que vous représentez est formé de combien d'étudiants?

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1845

Ça existe depuis 2003. Donc, vous connaissez probablement les réalités étudiantes où les cohortes fluctuent joyeusement au fil des ans et donc l'intérêt de celles-ci également. Actuellement, j'imagine qu'on peut estimer à au moins 50 personnes le nombre de personnes auxquelles a été diffusé, qui ont été associées de près ou de loin, cela. La dernière version leur a notamment été communiquée. Il y a eu des corrections qui ont été amendées, etc. De façon proactive, on peut penser au moins à une quinzaine de personnes qui ont participé sur ce mémoire-là.

1850

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1855

Je voulais voir l'importance du Forum. Quand vous pensez à redéfinir les rôles en santé environnementale, j'aimerais ça que vous m'expliquiez un peu plus en détail ce à quoi vous faites référence principalement.

1860

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1865

Bien, ce qui est apparu, ce qui nous a frappés particulièrement au moment de la période des questions, c'était l'espace d'entre deux chaises dans lequel tombaient en fait toutes les questions qui relèvent, par exemple, du moment où on va décider de mener – comment je pourrais dire – des instances qui ont le mandat de réaliser, par exemple, de tout mettre ensemble pour avoir une vision globale d'un dossier, par exemple, puis ensuite de décider, d'articuler ces dimensions-là, puis peut-être d'aller plus loin, d'investiguer, de mettre sur pied, par exemple, des études sans que ce soit nécessairement des études d'une ampleur phénoménale, mais au moins des études exploratoires. Donc, que ces mécanismes-là n'existent pas ou encore n'ont pas le pouvoir.

1870

1875

On a l'INSPQ, l'Institut national de santé publique du Québec, mais qui n'a pas des pouvoirs et des ressources financières qui sont suffisantes. Donc actuellement, et ce qui a été étonnant, c'est par exemple au niveau du traitement des plaintes par les citoyens ou encore des avis d'infraction. Là, je vous avoue qu'étant en période d'examen, j'ai plus en tête exactement les instances en santé particulières, mais il y avait, par exemple, des avis d'infraction, des plaintes qui avaient été adressées, par exemple, au MDDEP dans le cas de Lachenaie, qui ne s'étaient pas rendues aux instances en santé et vice versa.

1880

Donc, cette espèce d'harmonisation ou de mise en cohérence là, actuellement, elle n'est pas prise par personne au Québec et c'est d'autant plus inquiétant que notre portée en santé environnementale, de par les contaminants, mais ça ne va pas juste de la pollution avec la voiture, ça va de façon moins observable aussi, plus insidieuse, qu'il n'y ait personne qui ait ce rôle-là, puis ces ressources-là au Québec actuellement.

1885

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1890

Dans le fond, c'est un mécanisme pour échanger sur les problématiques qui sont observées via les plaintes, via... un mécanisme d'échange entre le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé?

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1895

Oui, oui. Oui, j'ai pas...

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1900

Mais vous dites qu'il y a une préoccupation importante en santé environnementale pour que les intervenants doivent se parler pour prendre la suite des choses. C'est ce que je comprends de votre intervention.

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1905

En effet. Qu'il y ait quelqu'un, quelque part, qui puisse avoir cette vision cohérente du dossier, qui ne soit pas restreint dans une définition de tâches menaçantes.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1910

Il y a un attendu qui a attiré mon attention.

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

Oui?

1915

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Quand vous parlez des professionnels de la santé œuvrant dans le secteur, vous mentionnez le Centre hospitalier Pierre-LeGardeur.

1920

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

Oui.

1925

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Qui ont manifesté leur désaccord à plusieurs reprises. Est-ce que vous avez de la documentation là-dessus? Parce qu'ils ne sont pas venus nous rencontrer encore.

1930

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

J'ai fait une recherche où j'ai trouvé – je ne saurais pas vous dire – c'est dans un journal local, je crois, je pourrais éventuellement vous le faire suivre.

1935

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Mais j'apprécierais beaucoup. Mais oui, mais oui.

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1940 Où il y avait eu une mobilisation de certains professionnels de la santé. C'était vraiment une manifestation. Puis j'ai su aussi qu'ils allaient se présenter ici, oui.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

1945 Parce que j'imagine que le Centre hospitalier, avant de se construire près d'un site, a dû faire des recherches, d'après vous? Est-ce que vous avez entendu parler qu'ils s'étaient positionnés par rapport au site?

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1950 J'en ai pas connaissance. Je ne sais pas si les recherches qu'ils avaient faites... non, je ne m'avancerai pas là-dessus, mais je dirais que les recherches qui avaient été faites n'étaient peut-être pas nécessairement non plus en fonction du volume sur lequel on s'apprête à...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1955 Ça date de quand cet avis négatif? Non? Vous ne le savez pas?

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1960 Je ne l'ai plus en tête. C'était une coupure de journal à laquelle j'ai eu accès.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1965 Vous allez pouvoir nous la déposer?

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1970 Je vais vous la déposer.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Merci beaucoup.

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1975 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1980

Allez-y, Madame Bigué.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

1985

Alors, je continue. Vous parlez que vous êtes conscients des conséquences d'une fermeture éventuelle du site. Pouvez-vous élaborer un petit peu sur ces conséquences-là dans l'immédiat. Pour vous, qu'est-ce que ça représente?

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

1990

Je suis consciente que c'est un enjeu majeur dont on parle. Je suis consciente qu'on devrait effectuer un réalignement majeur vers d'autres sites, vers d'autres lieux, vers d'autres modalités, etc. Étant donné qu'on attend des résultats, comme j'ai mentionné, de consultations, qu'il y a des PMGMR qui demandent qu'à être mis en œuvre, etc., donc déjà au niveau, je pense que ça a été largement abordé, la réduction à la source.

1995

Ensuite, ici le site à Lachenaie est l'un des nombreux sites d'enfouissement au Québec, si on reste juste dans l'optique des sites d'enfouissement, il mobilise une très, très large partie. Est-ce que ça serait une redistribution?

2000

Je n'ai pas pu approfondir techniquement, puis je ne voudrais pas m'avancer sur des chiffres, mais c'était seulement pour avancer que cet argumentaire-là est basé sur le fait que oui, il va y avoir des impacts majeurs, mais il va toujours y en avoir des impacts majeurs, puis voilà. Techniquement, je pense qu'il y a d'autres organisations spécialisées au niveau de la gestion des déchets qui auraient peut-être un regard plus éclairé là-dessus.

2005

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2010

Je pensais que vous aviez un peu réfléchi sur la question, mais ce n'est pas une critique du tout, parce que votre rapport est très dense et succinct à la fois. C'est très bien. Merci.

Mme GENEVIÈVE NADEAU :

2015

Merci. Je préfère ne pas m'avancer. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Madame Nadeau.

2020 **Mme GENEVIÈVE NADEAU :**

Merci à vous.

2025 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Marie Wast. Bonjour !

Mme MARIE WAST :

2030 Bonjour, Monsieur le Président ! Bonjour, Madame, Monsieur ! Je suis Marie Wast, je suis aussi étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM, mais je dirais que je suis avant tout citoyenne préoccupée des questions de santé environnementale. Voilà.

2035 Donc en décembre 2007 a été publié le tout premier rapport du commissaire au développement durable du Québec. Dans ce rapport, on peut lire que, je cite :

2040 *La population québécoise vit au-dessus des moyens dont dispose la planète pour permettre à tous les humains d'avoir un tel niveau de consommation. [...] Voilà donc les choix qui s'offrent à nous dans les années et les décennies qui viennent : maintenir un système commercial, un modèle économique et des habitudes de consommation non viables, en cherchant à repousser l'échéance, ou admettre les limites qui s'imposent et agir dès maintenant en conséquence.*

2045 Je commence avec cet extrait car, dans mon mémoire, j'ai beaucoup insisté sur le fait que les instances politiques responsables ne faisaient justement que repousser l'échéance d'un réel changement en termes de gestion des matières résiduelles.

2050 Selon le bilan de mise en œuvre du PMGMR publié en décembre 2007 par la CMM, les besoins totaux projetés sur un horizon de 20 ans, de 2006 à 2025, par les responsables de l'élimination des ordures ménagères sont de l'ordre de 27 millions de tonnes. Malgré l'atteinte des objectifs de récupération et dans la mesure où aucun changement structurel ne se produirait, les besoins en élimination auraient tendance à se maintenir, étant donné l'augmentation des populations et des quantités générées.

2055 Force est de constater qu'au moment d'écrire ce mémoire et de le présenter, les changements structurels dont il est question sont loin d'être réalisés, ni même encore sérieusement amorcés et que le recours croissant à l'enfouissement des matières résiduelles, en particulier sur le site de Lachenaie, non seulement se poursuit mais s'amplifie.

2060 Pourtant, il y a cinq ans déjà, lors des audiences de la commission indépendante de consultation publique sur le projet de PMGMR, on peut lire – et je cite :

2065 *La CMM est dans une situation précaire et le restera à moins qu'elle ne prenne résolument le chemin de l'autonomie régionale. Le statu quo est en général rejeté, de même que le scénario consacrant le site de Lachenaie comme le seul site utilisé par la CMM, principalement à cause des nuisances que génèrent les activités des mégasites et des risques environnementaux qui les accompagnent. La commission est d'avis que les élus de la CMM devraient confirmer publiquement leur virage vers l'autonomie régionale dès 2004 et leur intention de ne pas utiliser le site de Lachenaie au-delà d'un délai de cinq ans.*

2070 Il est facile de se rendre compte que le délai sera évidemment bientôt passé.

2075 Si au début 2004, on se préoccupait déjà des nuisances et des impacts potentiels du mégasite comme il est dit de Lachenaie, qu'en est-il en 2008? Et comment peut-on concevoir son agrandissement et l'augmentation des matières résiduelles jusqu'à concurrence de 26 500 000 tonnes métriques pour les 17 prochaines années?

2080 Rappelons que les cinq territoires de la CMM devaient remettre au plus tard le 31 décembre 2007 leur rapport faisant part de leurs observations sur les implications sociales, techniques et financières de la régionalisation de l'élimination des déchets ultimes, et suggérant des solutions techniquement et financièrement faisables et aptes à rallier le consensus public.

2085 Bien qu'ils n'aient pas pu, comme vous le savez, rendre ces bilans à temps, les constats des rapports intérimaires de la commission de l'environnement de la CMM soulignent que :

2090 *La réduction à la source, le détournement des matières à l'enfouissement et les mesures alternatives concrètes aux LET et un calendrier d'implantation d'alternatives à l'enfouissement n'obtiennent pas toute l'attention requise par l'importance de ces enjeux. La commission ne ressent pas une manifestation généralisée de l'urgence d'agir qu'impose la situation actuelle. Il est clair que les mesures ne sont pas actuellement mises en place avec suffisamment de célérité pour atteindre les objectifs du PMGMR.*

2095 Ce report a amené la commission à estimer que la CMM devrait recommander au Québec le renouvellement à long terme des décrets des LET de Lachenaie, Sainte-Sophie et Saint-Nicéphore. Entrant par là même en contradiction avec les déclarations faites précédemment et en repoussant l'échéance de mettre en place de réels changements.

2100 Ironiquement, Monsieur Marron a d'ailleurs bien souligné cet état de fait lors des audiences le 29 au soir, je le cite : « On est bien conscients que toutes les actions en amont pour la réduction, le réemploi, le recyclage sont à promouvoir. Mais il est clair qu'aller vers d'autres techniques réclame de la part des pouvoirs publics de mettre clairement ce nouveau mode de jeu sur la table et de l'imposer. BFI reçoit le résultat des actions qui ont été ou qui n'ont

pas été faites en amont. »

2105 Et la population riveraine, je rajouterais, reçoit le résultat de cette inaction et doit vivre avec toutes les nuisances engendrées par la présence de ce mégadépotoir et les problèmes de santé qui y sont possiblement liés.

2110 Lorsque les territoires de la CMM ont réalisé qu'ils ne pourraient pas tenir leurs engagements, les préoccupations liées aux populations riveraines du LET ont été mises de l'avant. Je cite une nouvelle fois :

2115 *Dans ce contexte, il est important de regarder les conditions auxquelles devrait répondre le seul site d'enfouissement en opération sur le territoire de la CMM (Lachenaie) pour rencontrer une véritable acceptabilité sociale. En contrepartie (de la prolongation des décrets des LET) les municipalités de la communauté ont l'obligation de prendre des mesures requises pour en réduire les inconvénients pour les populations avoisinantes.*

2120 Il semble évident aux vues de la première partie des audiences publiques que ce projet ne rencontre pas de véritable acceptabilité sociale. Et comment le pourrait-il à l'avenir, alors même que les dernières années ont été marquées par une augmentation conséquente du nombre de plaintes par an?

2125 Depuis 2004, plus de 280 plaintes par an ont été déposées grim pant jusqu'à 432 en 2005 et 408 en 2007, témoignant ainsi de l'inefficacité des mesures d'atténuation des nuisances. L'agrandissement du site et l'augmentation de sa capacité ne pourront qu'accentuer cette tendance.

2130 De plus, face au système des plaintes, on ne peut que se sentir mal à l'aise. En effet, même si elles existent pour faire le suivi des nuisances et améliorer la situation, on voit que c'est assez peu efficace. Les riverains subissent les nuisances et doivent en plus informer le MDDEP en temps et en heure, recevant la plupart du temps des réponses qui n'en sont pas, du type « opération normale au LET » ou « aucune activité particulière au site » ou encore « vent favorable au transport d'odeurs ». Et ils doivent se satisfaire de ces réponses et continuer à vivre avec des nuisances qui persistent encore et toujours, mais également avec des craintes en termes de santé.

2140 Car malgré ce qu'affirme le promoteur, par exemple, dans sa chronique environnementale du 23 février 2008, là je cite cette chronique : *La poursuite de l'exploitation du secteur nord de BFI ne pose aucun risque pour la santé des citoyens*, et réitère : *des conclusions très claires : aucun risque pour la santé*, ajoutant enfin que les activités du LET sont sécuritaires actuellement et pour le futur, autant pour la santé des citoyens que pour l'environnement. On est en droit de se poser la question quant à cette prétendue complète sécurité.

2145 Les conclusions de l'étude toxicologique menée par Sanexen sont les suivantes :

Sur la base de ces résultats, le projet d'exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de BFI à Terrebonne ne devrait donc pas présenter de risque pour la santé de la population avoisinante.

2150

On remarque l'utilisation du conditionnel qui laisse quand même une place au doute contrairement aux affirmations de BFI. Mais au-delà de cette question de sémantique, le rapport sur le profil sanitaire de la population du territoire des réseaux locaux de services de Lanaudière-Sud, publié en janvier 2008, présente quelques éléments qui doivent retenir notre attention, par exemple que :

2155

Comparativement aux taux québécois, les taux standardisés de mortalité par tumeur maligne du poumon sont chez les femmes et les hommes plus élevés dans les municipalités de Terrebonne et Mascouche. Que les femmes de la Municipalité de Terrebonne ainsi que les hommes des Municipalités de L'Assomption-Saint-Sulpice ont des taux de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire plus élevés que ceux du Québec. Que la prise en compte de certaines causes de décès liés à l'environnement révèle que les taux standardisés de mortalité des femmes et des hommes de la Municipalité de Terrebonne, ainsi que celui des hommes de la Municipalité de Mascouche, sont plus élevés que ceux de l'ensemble du Québec.

2160

2165

Bien sûr, on ne peut pas sur la base de ces données établir des liens avec le site de Lachenaie mais ces résultats sont suffisamment marquants pour nous engager à mener de nouvelles études de santé, notamment sur les maladies respiratoires telles que l'asthme ou sur les allergies.

2170

Et comme cela a été soulevé pendant les audiences publiques, il est également inquiétant qu'aucune étude n'ait été effectuée concernant les impacts potentiels du LET sur les personnes hospitalisées à l'Hôpital LeGardeur ou en soins ambulatoires. La vulnérabilité de cette population face aux contaminants est plus forte et devrait en conséquence être étudiée de façon rigoureuse.

2175

De plus, 9 centres de petite enfance, 24 écoles primaires et secondaires, et 15 résidences pour personnes âgées se trouvent dans un rayon de 6 kilomètres du LET et représentent potentiellement des lieux à surveiller davantage également. Encore une fois, peut-on se permettre de faire peser les risques inhérents à l'agrandissement du site de Lachenaie sur ces populations sans même connaître précisément les risques actuels?

2180

Enfin, l'étude toxicologique réalisée par Sanexen est fondée sur de la modélisation. Les hypothèses de départ ne sont donc pas validées par des données terrain. Les commentaires de l'INSPQ sur l'évaluation de cette étude mettent précisément ce point en avant. Je cite :

2185

D'après les résultats de l'évaluation de risque, les biogaz émis par le site BFI à la suite de l'exploitation du secteur nord ne représentent pas un risque pour la santé des populations environnantes. Cette conclusion repose toutefois sur un bon nombre d'hypothèses. La projection des émissions et de la dispersion des biogaz auxquels les populations environnantes sont exposées repose sur des hypothèses relatives à l'estimation des émissions actuelles du site de BFI et à l'exploitation projetée du secteur nord.

2190

2195

C'est donc par le programme de surveillance expérimentale du MDDEP qui veillera au respect des conditions d'exploitation et à l'évolution des concentrations de biogaz que ces hypothèses ainsi que les résultats de l'évaluation du risque qui en découlent pourront être validées.

2200

Tous ces éléments d'incertitude nous portent donc à penser qu'il serait imprudent d'autoriser l'agrandissement du LET et son maintien en activité pour les 17 prochaines années. Le principe de précaution, qui est intégré à la fois dans la *Loi canadienne de protection de l'environnement* de 1999 et dans la *Loi québécoise sur le développement durable* de 2006, doit présider dans ce dossier conformément au cadre de référence en gestion des risques pour la santé mis en place par l'INSPQ.

2205

Pour finir, je dirais que devant la taille et la durée du projet présenté, et face aux multiples incertitudes mentionnées, nous ne pouvons que réitérer les conclusions établies en mai 2003 par le rapport 177 du BAPE, c'est-à-dire déclarer ce projet inacceptable.

2210

Il est plus que temps que tous les acteurs concernés prennent leurs responsabilités; que la CMM développe au plus vite les alternatives qu'elle a elle-même jugé indispensables et que de nouvelles études indépendantes soient menées sur les risques en termes de santé publique.

2215

Enfin, je dirais que l'ensemble de la population doit se sentir concernée par la problématique des matières résiduelles. Il est plus que jamais temps de prendre ce *virage à l'égard de nos modes de développement* dont parle le commissaire au développement durable et de refuser l'existence de mégadépotoirs qui sont à la fois porteurs d'un réel malaise social et révélateurs de choix politiques non viables et en décalage avec les défis de notre temps. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2220

Merci, Madame Wast.

Madame Bigué?

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2225

Bonjour !

Mme MARIE WAST :

2230

Bonjour !

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2235

Merci beaucoup pour votre mémoire. Dans la page 8, vous mentionnez qu'il y a des mesures qui devraient être prises par les autorités municipales pour réduire les inconvénients pour les populations environnantes. En fait, par les autorités. Est-ce que vous avez réfléchi un petit peu ou je m'avance un peu trop loin dans votre mémoire pour vous demander à quoi ça ressemble, ces mesures?

2240

Mme MARIE WAST :

Vous parlez du passage où je dis qu'elles ont obligation de prendre...

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2245

Oui.

Mme MARIE WAST :

2250

En fait là, je cite juste un rapport et, moi, j'ai eu aucune connaissance justement de... c'est un rapport qui est très récent, qui date de 2008, qui dit qu'elles vont devoir avoir ces obligations mais pour l'instant, c'est vrai que moi, je ne sais même pas ce qu'elles ont proposé, les municipalités. C'est quelque chose qui est à suivre, voir ce qui va être proposé justement pour réduire les impacts pour la population riveraine.

2255

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

Bon, on va être deux à suivre.

2260

Mme MARIE WAST :

Oui, oui, il faut vraiment suivre ça.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2265

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2270

Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2275

Bonjour, Madame Wast !

Mme MARIE WAST :

Bonjour !

2280

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

En page 16, vous mentionnez de mener des procédures contradictoires pour aboutir à un choix. J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça, des procédures contradictoires.

2285

Mme MARIE WAST :

En fait, moi, ce qui me pose un petit peu problème au niveau de ce dossier, c'est qu'effectivement, l'étude toxicologique, c'est une étude qui a été faite pour le contenant. C'est ainsi. Sanexen a été engagée par BFI pour mener ces études mais, à mon avis, ce serait comme intéressant que le ministère du Développement durable ou le ministère de la Santé réalise des études indépendantes sur la question, enfin sur les impacts en termes de santé publique. Il faudrait un petit peu séparer les choses et effectivement avoir des expertises un petit peu contradictoires, avoir une expertise des ministères concernés qui me semble indispensable.

2290

2295

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Si je comprends bien ce que vous dites, vous parlez plutôt d'études de contre-expertise.

Mme MARIE WAST :

2300

Mais disons que, comme je vous ai dit tout à l'heure, le problème, c'est qu'il manque quand même beaucoup d'information sur les impacts en tant que santé publique, notamment sur les maladies respiratoires, par exemple l'asthme ou sur les allergies. Et je pense que ces études-là, ce serait bien que les ministères, le ministère de la Santé mène des études. Parce que là, il y a trop d'incertitudes sur ces questions-là et donc il faudrait absolument que ce soit

2305

développé sur ces points-là.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2310 Merci beaucoup.

Mme MARIE WAST :

2315 De rien.

LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres questions? Merci, Madame Wast.

2320 **Mme MARIE WAST :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2325 Monsieur Denis Laurin, s'il vous plaît.

M. DENIS LAURIN :

2330 Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Commissaires. Premièrement, je voudrais confirmer les dires de la demoiselle tantôt à propos de la manifestation. Effectivement, il y a eu une grosse manifestation. Il y avait plusieurs médecins d'impliqués. Ça s'est passé à l'Hôpital de Lachenaie. Il y avait plusieurs centaines de personnes. L'année, je ne suis pas certain, 2003, 2004, mais c'était assez gros.

2335 Puis aussi, un petit préambule. Lundi soir, je reviens de travailler à 7 h du soir. Il y a des bruits de la machinerie. Le fameux beep-beep qu'on entend tout le temps. Le lendemain matin, je retourne travailler à 5 h 30 du matin, encore les beep-beep. C'était juste pour souligner ça.

2340 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Si je peux vous poser une petite question pendant que vous parlez des beep-beep, est-ce que c'est récurrent?

2345 **M. DENIS LAURIN :**

Vous voulez dire quoi?

2350 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Récurrent, est-ce que ça se répète souvent, toujours à la même heure?

M. DENIS LAURIN :

2355 Très souvent. Non, pas toujours à la même heure, mais c'est très souvent. De toute façon, j'en parle dans mon mémoire.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2360 Parfait.

M. DENIS LAURIN :

Ça fait que je vais vous lire ça.

2365

L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE

LE PRÉSIDENT :

2370 Merci. Monsieur Fortin, avez-vous des questions?

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2375 Oui, j'en ai plusieurs mais je vais essayer de me limiter. Vous critiquez beaucoup le service des plaintes, mais supposons que vous auriez à monter un service d'accueil des plaintes, comment vous le souhaiteriez?

M. DENIS LAURIN :

2380 Je critique le service parce que ça fait dix ans qu'on se plaint et il n'y a aucun changement.

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Quel changement vous souhaiteriez? Une personne qui répond à...

2385

M. DENIS LAURIN :

Qu'il n'y ait plus d'odeurs et plus de bruits.

2390 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2395

Mais nonobstant tout ça, la question de monsieur Fortin est la suivante : qu'est-ce que vous, vous souhaiteriez? Comment voyez-vous que ça devrait être fait la réception des plaintes provenant des résidants de la Presqu'île auprès du ministère de l'Environnement. C'est ça que monsieur Fortin vous demande comme question.

2400

M. DENIS LAURIN :

Moi, j'aimerais que quand je fais une plainte, qu'il y ait une amélioration. Qu'on se rende compte qu'il y a quelque chose qui se fait. Mais, année après année, on fait des plaintes, puis il ne se passe rien. Il n'y a rien, il n'y a pas de changement. Même ça augmente. C'est de pire en pire.

2405

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2410

Au niveau des odeurs?

M. DENIS LAURIN :

Les odeurs en été, ça n'a pas d'allure comment ça sent. On est gêné d'inviter du monde chez nous parce que tu fais un barbecue dehors, puis ça sent la pourriture, puis les vidanges. C'est pas l'fun, ça.

2415

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

2420

Mais comme l'année passé, les autres années avant, les odeurs continuent d'être aussi...

M. DENIS LAURIN :

C'est tout le temps. Ça a tout le temps été pareil.

2425

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

Quand vous dites : « encadrer les habitants vivant à proximité du site pour l'expropriation »...

2430

M. DENIS LAURIN :

Oui.

2435

M. PIERRE FORTIN, commissaire :

... j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

2440

M. DENIS LAURIN :

Bien, moi, ça fait disons une dizaine d'années qu'on pense de vendre, puis on attend. Puis j'étais là avant BFI. Donc, c'est-tu à moi de me taper ça puis de vendre ma maison, puis d'aller ailleurs? J'aime mon quartier. J'ai acheté parce qu'on aime le quartier. Ils sont arrivés après, puis les odeurs ont commencé graduellement. Disons que c'est pour ça que je parle d'expropriation, parce que là, je suis tanné, j'en ai par-dessus la tête, puis année après année. Avant de faire une amélioration à notre maison ou une rénovation, on pense : bien là, on va-tu vendre? On va-tu...

2445

LE PRÉSIDENT :

2450

Quand vous dites que vous pensez à vendre, donc vous avez une certaine crainte parce que ça se reflète dans votre mémoire, vous avez une certaine crainte relative à la baisse des maisons. Est-ce que dans le quartier, vous avez des gens que vous connaissez qui ont vendu leur maison depuis un an, deux ans, trois ans?

2455

M. DENIS LAURIN :

Oui.

2460

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que les ventes de ces résidences se sont soldées par un prix inférieur à l'évaluation municipale?

2465 **M. DENIS LAURIN :**

Je peux pas vous dire. J'ai pas examiné l'évaluation des maisons vendues. Je ne pourrais pas vous dire. De toute façon, on ne sait jamais la valeur de notre maison quand on ne la vend pas. Je ne pourrais pas vous dire les maisons qui se sont vendues si...

2470

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez quand même une évaluation municipale. Vous devez savoir combien que ça vaut votre maison, selon la valeur du marché.

2475

M. DENIS LAURIN :

Oui.

2480

LE PRÉSIDENT :

L'évaluation municipale reflète la valeur du marché. C'est-à-dire dans un marché libre, c'est le prix qu'un acheteur a envie de payer, et un vendeur a envie de vendre. Donc l'évaluation municipale correspond à ça. Rien n'empêche qu'on peut également avoir un prix meilleur que l'évaluation municipale.

2485

M. DENIS LAURIN :

Oui.

2490

LE PRÉSIDENT :

Et, d'ailleurs, il y a eu une analyse qui a été faite par la Ville de Charlemagne. Entre 2005, 2006 et 2007, et sur les 17 résidences qui ont été vendues à ce moment-là, il y a 16 des résidences qui ont vendu bien au-delà de l'évaluation municipale. Et dans certains cas, on parle d'une moyenne à peu près de 50 000 \$ de plus que l'évaluation municipale.

2495

M. DENIS LAURIN :

O.K.

2500

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est en 2006, 2007.

2505

M. DENIS LAURIN :

2510 Je ne sais pas si, quand ils font l'évaluation municipale, s'ils tiennent compte du dépotoir, parce que c'est pas un plus d'avoir ta maison près du dépotoir. Ça fait que j'imagine, je ne sais pas s'ils en tiennent compte quand ils font l'évaluation. Si tu as un parc à côté de chez vous, ça va augmenter ton évaluation, mais si tu as un dépotoir à côté de chez vous, ça ne va pas l'augmenter. Donc, il faudrait demander aux gens qui font l'évaluation s'ils en tiennent compte.

LE PRÉSIDENT :

2515 D'accord. Merci.

Oui, Madame Bigué?

2520 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que vous connaissez des voisins autour qui ressentent la même chose que vous, c'est-à-dire qui seraient prêts à être expropriés?

2525 **M. DENIS LAURIN :**

Oui, oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2530 Vraiment là? C'est plus que juste en parler sur le bord de la clôture?

M. DENIS LAURIN :

2535 Ah! Expropriés, non. Ça, c'est mon choix à moi.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2540 Ça, c'est votre choix à vous.

M. DENIS LAURIN :

Les autres, je ne le sais pas, mais il y en a beaucoup qui parlent de vendre.

2545 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Il y en a beaucoup qui parlent de vendre.

M. DENIS LAURIN :

2550 Oui.

Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

2555 Vous, c'est la rue quoi déjà?

M. DENIS LAURIN :

Chantal.

2560 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

D'accord. Merci beaucoup.

M. DENIS LAURIN :

2565 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2570 On vous remercie infiniment, Monsieur Laurin.

M. DENIS LAURIN :

Merci à vous.

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Ceci met fin à la quatrième séance de la deuxième partie de l'audience et on se revoit ce soir à 19 h. Merci et bonne fin d'après-midi !

2580 *****

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2585 Et, j'ai signé :

2590 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.